

**CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES**  
**GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL**

Séance publique du lundi 25 juin 2018

Openbare vergadering van maandag 25 juni 2018

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 17 heures 30 sous la présidence de M. Jacques Oberwoits, Président.

De openbare vergadering wordt geopend om 17 uur 30 onder voorzitterschap van de heer Jacques Oberwoits, Voorzitter.

Excusés - Verontschuldigen : Mmes Mejbar et Abbad, M. Peters.

**Procès-verbal de la séance du 11 juin 2018**

**Notulen van de zitting van 11 juni 2018**

**M. le Président.**- Conformément à l'article 89, alinéa 2, de la nouvelle loi communale et à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 11 juin 2018 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2, van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 7 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 11 juni 2018 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

**Communications – Mededelingen**

**M. le Président.**- Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 150, 151, 153, 158 et 160 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 21/06/2018.

Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 150, 151, 153, 158 en 160, vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 21/06/2018.

**M. le Président.**- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 113 à 149, 152, 154 à 157, 159, 161 à 167 et 178 à 207 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 21/06/2018, ainsi que le point 209 repris à l'addendum à ce supplément.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 113 tot 149, 152, 154 tot 157, 159, 161 tot 167 en 178 tot 207 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 21/06/2018, en met het punt 209 vermeld in het addendum aan het bijvoegsel.

**- L'urgence est admise à l'unanimité.**

**- De dringendheid wordt eenparig aangenomen.**

**Mevrouw Persoons.**- Mijnheer de voorzitter, ik had nog een actuele vraag over de Hageltoren en het feit dat daarover uitsluitend in het Frans wordt gecommuniceerd. De Hageltoren is gisteren geopend en ik vraag mij af of het een tweetalige werking gaat worden. Vandaar mijn actualiteitsvraag.

**M. le Président.**- Nous ne l'avons pas reçue.

**Mevrouw Persoons.** - Mijnheer de voorzitter, ik wil toch nog even duidelijk maken dat ik het reglement heb gerespecteerd en mijn vraag vóór 12 uur naar de gemeentesecretaris heb gestuurd, met het verzoek ze nog op de agenda van vandaag in te schrijven. Aangezien ik geen “out of office” of een bericht in die aard heb ontvangen, ging ik ervan uit dat dit in orde zou zijn.

**M. le Président.**- Elle sera traitée lors de la prochaine séance.

**M. le Bourgmestre.**- Au mois de mai, il a été remis aux Conseillers un cadastre de tous les mandats. Au mois de juin, l'ensemble des noms ont été revus. Désormais,

tous les noms des administrateurs sont disponibles en ligne. S'agissant des émoluments, ils sont appliqués conformément à l'arrêté Vervoort. J'encourage les Conseillers et groupes politiques à vérifier ces données communiquées par les institutions. Pour les hôpitaux, nous n'avons pas remplacé les personnes démissionnaires, l'objectif étant de réduire le nombre de mandataires.

### **Interpellation citoyenne - Interpellatie van burgers**

#### **Vraag tot interpellatie ingediend door mevrn. Sara Maissin en Lisbeth**

#### **Vandoorne betreffende de gewijzigde verkeerssituatie aan de Oeverpoort**

**Mevrouw Vandoorne.**- Mijnheer de voorzitter, onze interpellatie is opgesteld en ondertekend door bewoners van de Kaaienwijk. Gelet op het geplande uur was het voor veel mensen niet mogelijk om vanavond tot hier te komen. Ik spreek hier vandaag dus ook in hun naam.

Onze vraag betreft de wijze waarop de gewijzigde verkeerssituatie aan de Oeverpoort, de befaamde doorsteek, tot stand is gekomen.

De vraag naar de gevolgde procedure is herhaaldelijk aan de bevoegde schepen gesteld, per e-mail door inwoners van de buurt en op verschillende zittingen van de gemeenteraad door gemeenteraadsleden uit de oppositie. Tot op de dag van vandaag kregen zowel de burgers als de gemeenteraadsleden alleen ontwijkende, onvolledige en nietszeggende antwoorden.

De herinrichting van de kaaien gebeurde in het kader van een wijkcontract en na uitgebreide inspraak door buurtbewoners. De kwaliteit van dit project werd onlangs nog aangetoond toen het een zilveren medaille won op de Publica Awards in de categorie “Stedenbouw en Mobiliteit”, een prijs gebaseerd op het project van vóór de aanpassingen. Nu wordt deze herinrichting aangepast zonder enige inspraak van de buurt. De bevoegde schepen beweert dat de aanpassing gebeurde op vraag van handelaars en de KVS, maar deze beweringen zijn niet na te trekken en werden alvast door de KVVS ontkend. De stad Brussel gaat prat op een cultuur van participatie en burgerinspraak. Waarom werd voor deze ingreep, die het initiële project in belangrijke mate verminkt, geen beroep gedaan op de inspraak van buurtbewoners en

betrokkenen?

De wetgeving bepaalt dat pleinen en straten waarvan de herinrichting gefinancierd werd via wijkcontracten de eerste vijftien jaar na de werken niet aangepast mogen worden door de gesubsidieerde overheid. U doet dit hier wel. Wat is uw argument om van de wetgeving af te wijken in deze situatie?

Het politieadvies over de aanpassingen was zeer duidelijk. In een advies bezorgd door de korpschef aan de bevoegde schepen op 12 maart 2018 lezen we : “Zelfs met alle begeleidende maatregelen blijft de situatie aanzienlijk gevaarlijker voor alle weggebruikers”.

Op 23 maart werd, in overleg met het bevoegde kabinet, verder met de politie afgesproken dat gevraagd zal worden om minder snel te rijden. Wordt hiermee bedoeld dat er eindelijk snelheidscontroles zullen komen om van de zone 30 in 1000 Brussel een realiteit te maken?

Zoals het College weet, streven zowel de stad als het Hoofdstedelijk Gewest Brussel officieel een Vision Zero-beleid na. Dat wil zeggen dat het bestuur streeft naar nul doden, nul zwaargewonden op de weg. Om dat doel te bereiken, is het nodig dat van de verkeersveiligheid een absolute prioriteit gemaakt wordt bij ingrepen aan de openbare weg. Kan het College uitleggen hoe deze maatregel, die een situatie creëert die door de politie omschreven wordt als “aanzienlijk gevaarlijker voor alle weggebruikers” bijdraagt aan het behalen van de doelstelling van Vision Zero? Is het College bereid om de verantwoordelijkheid op te nemen voor eventuele ongevallen die het gevolg zijn van deze infrastructurele ingreep die gebeurde na een negatief advies van de politie?

De keuze die de stad maakt – niet alleen op dit vlak, maar ook op andere domeinen zoals het verlagen van de parkeertarieven, het lakse beleid rond snelheidscontroles – lijkt erop te wijzen dat ze het gemak van de autobestuurder stelt boven de veiligheid en de gezondheid van onze kinderen. Is dat inderdaad het beleid van de stad Brussel? Gaat het gemak van de automobilisten boven de veiligheid van onze kinderen? Zo neen, kunt u aantonen op welke manier deze maatregel de veiligheid en het welzijn van onze kinderen verhoogt?

Mevrouw Ampe, schepen.- Mijnheer de voorzitter, in 2012 werd de Oeverpoort heraangelegd, zoals mevrouw zelf heeft vermeld. Vóór die heraanleg was de Oeverpoort een rondpunt, met een autodoorsteek aan beide zijden. Sinds de heraanleg is er meer verkeer op het IJzerplein omdat automobilisten via dat plein terug proberen te draaien. Dat is te wijten aan het feit dat sommige auto's tot daar moeten rijden om terug te kunnen keren. Deze terugdraaibeweging zorgt voor extra conflicten met fietsers en autoverkeer vanuit de tegenovergestelde richting.

De doorsteek op de Oeverpoort vermindert het autoverkeer langs het IJzerplein en creëert op die locatie een veiligere situatie voor zowel de voetgangers als de fietsers. De fietsers die langs IJzer passeren, ondervinden minder conflicten met het autoverkeer dat sinds de sluiting aan de doorsteek in 2012 een terugdraaibeweging maakt van en naar de Handelskaai.

De opening – of de doorsteek aan de andere kant want tussen het park en de Oeverpoort zelf was er al een doorsteek – is er gekomen op vraag van verschillende bewoners. Ik citeer twee fora waarop de vraag herhaaldelijk werd gesteld, maar er zijn er uiteraard veel meer gehouden door de stad Brussel. Een wijkforum werd gehouden op 21 november 2015. Daar werd door een bewoner een klacht geuit. Een andere op 7 februari 2017 toen de stad Brussel een overleg organiseerde met de handelaars uit de Lakensestraat. Ook zij hebben die kwestie aangekaart. De KVS heeft in 2013 de vraag gesteld de Oeverpoort te openen, maar ze hebben bevestigd dat ze die vraag nadien weer ingetrokken hebben.

Daarnaast vroegen veel handelaars een opening, vooral voor hun leveranciers. Op dit ogenblik is er geen sluiproute mogelijk langs deze recente doorsteek via de Oeverpoort. Het is dus enkel bedoeld voor bestemmingsverkeer en het verkeer is daar heel beperkt.

In de oorspronkelijke situatie functioneerde de Oeverpoort als een rondpunt. Die voorrangsrondte werd niet opgenomen in het overzicht van de zwarte punten dat door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest is opgesteld met het oog op een analyse van de verkeersveiligheid in het Gewest. Zij hebben een lijst opgesteld van zwarte punten. In de periode 2010-2013 is een analyse gemaakt van de kruispunten waar

veel verkeersongevallen gebeurden en waar er een probleem is met de verkeersveiligheid. De Oeverpoort, toen nog een rondpunt, kwam niet voor in de lijst van zwarte punten van het Hoofdstedelijk Gewest.

De heropening van de doorsteek langs de Handelskaai is niet helemaal vergelijkbaar met die toestand want het verkeer is meer geremd door het feit dat het een veel groter rondpunt is, zelfs een vierkant. Er is een analyse gemaakt van alle ongevallen gedurende drie jaar en die is te bekomen bij de staatssecretaris bevoegd voor verkeersveiligheid, maar we kunnen u het overzicht van de zwarte punten van de stad Brussel bezorgen.

Het politieadvies dat werd geschreven toen de heraanleg werd gepland, bevatte ook al een aantal kritieken. Het was destijds geen negatief advies, maar het was ook niet positief. De stad Brussel heeft de beslissing genomen in een college, zoals dat ook hoort. De verkeersveiligheid moet uiteraard bekeken worden in de hele wijk en de stad Brussel zal opnieuw een analyse van de verkeersveiligheid organiseren, dat uiteraard niet alleen voor de Oeverpoort maar voor de volledige omvang van de wijk. Veiligheid omvat niet alleen verkeersveiligheid, maar ook veiligheid in geval van brand of wanneer een ziekenwagen moet passeren. Men moet hier het ruimere plaatje bekijken. Er moet rekening worden gehouden met de doorgang voor de brandweer of een ziekenwagen.

Ik hoop jullie hiermee een zo volledig mogelijk antwoord te hebben bezorgd.

**Mevrouw Vandoorne**.- Mijnheer de voorzitter, ik dank mevrouw de schepen voor haar antwoord. Het verheugt mij te horen dat ze een integrale visie op de verkeersveiligheid ter harte neemt.

Ik kan alleen maar vaststellen dat de stad Brussel op dit vlak achterblijft in vergelijking met andere steden zoals Gent waar men wel begrepen heeft dat een oplossing niet bestaat uit nog meer doorsteken, maar integendeel uit meer knippen. We hopen dat het College dit specifieke dossier verder met zorg zal behandelen, maar het feit dat de zaak intussen ook voor de Raad van State komt, zal hier ongetwijfeld toe bijdragen.

We willen ook beklemtonen dat de actie rond de doodskaai – Quai de la Mort – en de actie van de buurtbewoners slechts één verschijningsvorm is van een veel bredere beweging die in Brussel speelt. Dinsdag zal de beweging Filter Café Filtré, om 12.00 uur het Saincteletteplein bezetten. Het gaat om een burgerprotest, een fenomeen dat steeds meer omvang krijgt. Wij zullen tot de verkiezingen in oktober samen actie voeren en druk blijven uitoefenen voor een veilige stad met een toekomstgerichte mobiliteit.

Dat we zonet in BRUZZ konden lezen dat het Koningsplein ook na een 3,3 miljoen dure vernieuwing geen fietspad zal hebben, bevestigt helaas dat onze stad op dat vlak nog een lange weg te gaan heeft. U hoort nog van ons.

**Mevrouw Ampe**, schepen.- Mijnheer de voorzitter, nog even een korte repliek. De acties van Filter Cafe Filtré worden uiteraard ook gesteund door de stad Brussel. Schepen Zian heeft onlangs nog het initiatief genomen om een nota rond de luchtkwaliteit aan deze gemeenteraad voor te leggen. Die nota is door de gemeenteraad unaniem goedgekeurd. Een van de acties die daarin stonden, was het inrichten van meer schoolstraten. Er zijn nu al enkele schoolstraten, maar vanavond nog heb ik een overleg met de ouders die ons aangesproken hebben in het kader van het inrichten van een schoolstraat in de Vlaamse Steenweg. Dus uiteraard staat de stad Brussel achter de vraag om een betere luchtkwaliteit te verzekeren, meer fietspaden in te richten en de verkeersveiligheid ter harte te nemen.

### **Remplacement de M. Nimegeers au Conseil de l'action sociale**

**M. le Président**.- J'invite les membres du Conseil communal à prendre acte de l'Arrêté du Collège juridictionnel de la Région de Bruxelles-Capitale du 14/05/2018, notifié à la Ville le 08/06/2018 constatant la déchéance du mandat de membre du Conseil de l'action sociale de M. Alain Nimegeers. Lors de l'élection du Conseil de l'action sociale par le Conseil communal en date du 14/01/2013, M. Nimegeers avait été proclamé élu comme membre effectif ayant comme suppléants amenés à le remplacer dans l'ordre suivant : 1. Heirbaut Francis; 2. El Aachouche Hayate; 3. Nas

Tony; 4. Rigaux Isabelle, conformément à l'ordre indiqué dans l'acte de présentation. Sous réserve de la vérification des incompatibilités éventuelles, le 1er suppléant, à savoir M. Francis Heirbaut, sera invité à prêter serment devant le Bourgmestre, en présence du Secrétaire de la Ville, en vue de son installation au Conseil de l'action sociale.

**Pris acte.**

**Akte genomen.**

### **Remplacement de M. Nimegeers au Conseil de police**

**M. le Président.**- J'informe les membres du Conseil communal que M. Alain Nimegeers, déchu de son mandat de Conseiller communal, était également membre du Conseil de police et que vu la perte de la qualité de Conseiller communal, il ne remplit plus les conditions pour continuer à siéger au Conseil de police. Lors de l'élection du Conseil de police par le Conseil communal en date du 13/12/2012, M. Nimegeers avait été proclamé élu comme membre effectif, ayant comme suppléants amenés à le remplacer dans l'ordre suivant : 1. Amina Derbaki Sbaï; 2. Fabian Maingain, conformément à l'ordre indiqué dans l'acte de présentation. Mme Derbaki Sbaï est invitée à prêter serment en vue de son installation au Conseil de police lors de la prochaine séance du Conseil de police le 26/06/2018.

**Pris acte.**

**Akte genomen.**

**Communications relatives aux associations subventionnées - Mededelingen**  
**betreffende de verenigingen die toelagen ontvangen**

**M. le Président.**- J'invite les membres du Conseil communal à prendre connaissance au Secrétariat des assemblées des comptes, bilan, rapport financier et de gestion des associations suivantes :

- Centre Bruxellois de la Mode et du Design/Brussels Centrum voor Mode en Design asbl, au 31/12/2017 ;
- Cultureel Animatiecentrum Beursschouwburg afgekort Beursschouwburg asbl, au 31/12/2017 ;
- Le Logement Bruxellois/De Brusselse Woning srl, au 31/12/2017 ;
- Riches Claires asbl, au 31/12/2017 ;
- Service d'Aide aux Familles Bruxelloises asbl/Dienst voor Hulp aan de Brusselse Gezinnen vzw, au 31/12/2017 ;
- Brussels Basketball anciennement Excelsior Brussels asbl, au 30/06/2017 ;
- Ferme du Parc Maximilien asbl, au 31/12/2017 ;
- SOBRU asbl, au 31/12/2017 ;
- Werk Centrale de l'Emploi asbl, au 31/12/2017 ;
- Le Foyer Bruxellois srl au 31/12/15 ;
- Le Logement Bruxellois srl au 31/12/16 ;
- Samusocial asbl au 31/12/2016.

**Pris pour information.**

**Kennis genomen.**

**Dossiers de M. le Bourgmestre**

- Accord de la section.

## Compte 2017- Rekening 2017

### Exposé du Bourgmestre – Toelichting van de Burgemeester

**M. le Bourgmestre.**- Vous avez tous pu prendre connaissance du rapport concernant le compte 2017. Vous y trouvez toutes les données détaillées des finances de la Ville.

Er werd U eveneens gevraagd uw eventuele vragen door te sturen opdat de antwoorden door de administratie zouden kunnen worden voorbereid.

Vous comprenez, bien sûr, qu'il est impossible de répondre ici, sans préparation, à des questions techniques non transmises à l'avance.

### Budget ordinaire

Le résultat budgétaire de l'exercice propre, avant la constitution des réserves et provisions, s'élève à 29.598.436,31 €.

Il s'agit là, tel que mentionné dans le rapport, d'un résultat exceptionnel.

Er werd inderdaad door Sibelga een uitzonderlijk dividend verleend ten belope van 12.659.092,95 €. Bovendien werd het resultaat van het eigen dienstjaar positief beïnvloed door een bedrag van 7.496.049,38 € aan doorgangsrechten dat eigenlijk in 2016 had moeten geboekt worden.

Vu ce résultat exceptionnel, il est proposé de constituer des provisions et une réserve.

Il est proposé de constituer plusieurs provisions pour un montant total de 14.318.262,54 €. Vous trouverez les détails dans le rapport.

Il est également proposé de constituer une réserve de 20 millions € pour les travaux d'aménagement spécifiques de Brucity (bureaux et numérisation).

Vervolgens een woordje over de voornaamste fiscale ontvangsten.

De fiscale ontvangsten vertegenwoordigen nog steeds de voornaamste bron van inkomsten van de Stad.

Celles-ci s'élèvent à 297.734.440,82 €, ce qui représente 45,95 % des recettes totales. (total 2016 : 275.559.867,67 € ; total 2017 : 297.734.440,82 €).

Le PRI augmente par rapport à 2016 de 6,85 % pour atteindre 192.428.711,45 € (total

2016 : 180.096.345,11 € ; total 2017 : 192.428.711,45 €).

L'IPP s'élève à 26.522.438,78 € et reste plutôt stable par rapport aux années précédentes.

Les taxes purement communales s'élèvent à 62.621.645,05 €

Het resultaat van het eigen dienstjaar, na provisies en reserve, belooft 495.501,76 €.

L'exercice extraordinaire présente une charge nette pour les investissements de 97.808.451,70 €

Toutes les autres explications et les détails se trouvent dans le rapport circonstancié qui a été mis à votre disposition.

### **Modifications budgétaires - Feuilleton n° 1 de l'exercice 2018**

#### **Begrotingswijzigingen - Feuilleton nr. 1 van dienstjaar 2018**

##### Exposé du Bourgmestre – Toelichting van de Burgemeester

##### Les modifications budgétaires

Le feuilleton des modifications budgétaires, approuvé par le Collège du 31 mai 2018, constitue le premier feuilleton d'ajustements des crédits budgétaires pour l'année 2018. L'autorité de tutelle devrait logiquement se prononcer sur les ajustements vers la fin août 2018.

##### Le résultat du budget ordinaire avant et après la réforme et les modifications budgétaires

Au budget initial 2018, le résultat du budget ordinaire à l'exercice propre, prélèvements compris, présentait un boni de 90.429,34 €. Des modifications budgétaires sont proposées pour : en recettes, 8.718.928,40 € et en dépenses, 8.759.046,59 €.

En conséquence, le nouveau résultat du budget ordinaire (boni) à l'exercice propre s'élève à 50.311,15 €.

##### Résultat du budget extraordinaire

Au budget 2018, les dépenses du service extraordinaire étaient inscrites pour un montant total de 117.948.777,07 €.

Op de begroting 2018 zijn de uitgaven van de buitengewone dienst ingeschreven voor een totaal bedrag van 117.948.777,07 €.

De ontvangsten voorzien in desinvesteringen en in subsidies en leningen toegekend door het Gewest en andere overheden en van overboekingen bedroegen 21.781.762 €, wat de netto last van de buitengewone begroting op 96.167.015 € bracht.

Na Feuilleton 1 van de begrotingswijzigingen 2018, werden de uitgaven van de buitengewone dienst geschat op 118.437.729,89 €.

Ainsi, la charge nette du budget extraordinaire est désormais portée à 96.747.543,87 €.

Toutes autres explications et détails se trouvent dans le rapport circonstancié ainsi que dans les divers documents qui ont été mis à votre disposition.

#### Discussion conjointe

**M. Fassi-Fihri**.- Traditionnellement, les comptes de la Ville présentent un boni. Cette année ne déroge pas à la règle, et il faut le saluer. Ce boni est exceptionnel pour diverses raisons. L'on constate que beaucoup de projets d'investissement annoncés au début 2017 n'ont pas été réalisés (-15 %).

Je salue la gestion active de la dette, notamment le recours à des taux à très court terme qui permet de dégager des marges.

J'attire toutefois l'attention du Collège sur une série de risques.

Le premier est lié aux frais de personnel, qui augmentent de 5 %. Il ne s'agit pas d'une hausse des traitements, mais d'une augmentation des cotisations patronales. Cela résulte de la politique de statutarisation décidée par le Collège. Un membre contractuel du personnel revient plus cher en cotisations patronales lorsqu'il est statutarisé. Les cotisations patronales ont augmenté de 5 % cette année, et ce n'est qu'un début. Cette tendance est appelée à perdurer. Nous ne remettons pas en cause la politique de statutarisation, bien au contraire, mais nous attirons l'attention sur les

risques de dérapage. Je demande au Collège de réaliser rapidement des projections sur les coûts de personnel. Une hausse de 5 % en un an sur une masse budgétaire de plus de 250 millions € peut très vite atteindre un montant considérable.

Le deuxième risque est lié aux hôpitaux publics. Pendant de nombreuses années, les déficits des hôpitaux publics étaient de véritables gouffres. Il a fallu l'intervention de la Région et beaucoup d'efforts des uns et des autres pour rétablir leur stabilité financière. Or les comptes 2017 montrent que les déficits se creusent à nouveau, notamment celui de l'Huderf, avec le risque de repartir dans une spirale négative.

Le troisième risque est lié aux frais de fonctionnement qui augmentent fortement (environ 4 %), plus vite que l'ensemble des frais de la Ville. La part des frais de fonctionnement dans le budget global de la Ville est en hausse, ce qui nous inquiète. Leur augmentation en soi est normale, car elle répond à un besoin, mais c'est leur part de plus en plus grande dans le budget de la Ville qui nous inquiète.

Le compte permet d'identifier les réalisations du Collège au regard de ses engagements politiques. Le Collège ne cesse de répéter que la sécurité figure parmi ses priorités. Or la part du budget de la Ville consacrée aux politiques de sécurité diminue. C'est interpellant, car l'insécurité est une réalité et des investissements doivent être réalisés dans ce secteur. Tant la part de la dotation à la Zone de police que les montants dévolus à l'ordre public sont en baisse en valeur relative.

Le boni est affecté en partie à des provisions et en partie à des réserves. Certaines des provisions que vous constituez posent problème. Il en va ainsi de la provision pour le Tour de France, qui nous semble disproportionnée. M. Mampaka a indiqué à plusieurs reprises que ces montants étaient disproportionnés. En 2010, lorsque la Ville de Bruxelles a accueilli le Tour de France, cela lui avait coûté 300.000 € pour l'arrivée et le départ. Or nous passons de 300.000 € à 7 millions € ! Un tel montant nous semble disproportionné par rapport au retour que peut en attendre la Ville.

La provision constituée pour éponger le déficit de l'ancien Projet X/Renobru s'élève à quelque 600.000 €. Ce montant est provisionné sur les comptes 2017.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre les comptes 2017.

*(Remarques de M. le Bourgmestre et de Mme l'échevine Lalieux)*

J'en viens aux modifications budgétaires. Nous constatons une augmentation de 7 millions € de subsides et transferts, notamment des subsides octroyés à des ménages sans association identifiée ; 7 millions € en transferts et subsides à trois mois des élections, c'est particulièrement interpellant.

Je note également un creusement du déficit (6 millions €) avant prélèvement, que vous comblez en puisant dans les boni. À trois mois des élections, on dépense, on brise l'équilibre et on puise dans les boni. Or, a priori, les boni ne servent pas à cela. Ce n'est pas une manière très saine de gérer les finances de la Ville. J'y vois un budget de campagne électorale confectionné sur le dos du budget de la Ville de Bruxelles.

Un élément particulièrement problématique des modifications budgétaires, déjà abordé il y a quinze jours, est le Projet X/Renobru. Il y a quinze jours, le Collège a demandé au Conseil communal de pouvoir éponger les déficits de 2016 et 2017 de Renobru, ex Projet X. Nous estimions qu'il était particulier de demander à la Ville de couvrir un déficit sans fournir la moindre explication, ni sur la source du déficit, ni sur les mesures éventuellement prises pour tenter de l'éviter. Après avoir tenté de minimiser, voire de nier, vous avez annoncé que vous aviez remplacé la direction et que vous étiez en train d'assainir la situation. Or, au vu des modifications budgétaires qui nous sont proposées, il y a vraiment de quoi s'inquiéter, car nous ne sommes pas dans une situation d'assainissement. Il nous est annoncé, en effet, que les déficits de 2016 et 2017 sont appelés à augmenter encore : 420.000 € en 2016, 1,47 million en 2017 et environ 2 millions estimés pour 2018 ! Il ne s'agit pas d'un assainissement, mais d'une augmentation exponentielle du déficit. On nous demande aujourd'hui d'ajouter un montant d'un million € qui viendra s'ajouter aux 800.000 € demandés il y

a quinze jours pour couvrir partiellement ledit déficit. Et toujours pas d'information, ni de comptes annuels, ni de rapports d'activité, pas la moindre explication sur les projets qui ont débouché sur de tels déficits, pas le moindre plan d'assainissement. Rien, si ce n'est un chèque en blanc que l'on nous demande de signer.

Un an après le Samusocial, six mois après le dossier GIAL, après avoir entendu le Collège prendre des engagements sur la bonne gouvernance, demander au Conseil communal de signer un chèque en blanc sans le moindre compte annuel ni la moindre explication, c'est pérenniser la mauvaise gouvernance au moment où nous avons besoin, au contraire, de transparence. Pour ces raisons, nous ne sommes pas en situation de nous prononcer aujourd'hui de manière raisonnable sur un chèque en blanc d'un million d'euros qui vient s'ajouter au montant de 800.000 €. Nous demandons donc le report de ce point. Nous demandons d'obtenir les comptes annuels, budgets et rapports d'activité, et de discuter en Conseil communal de la situation du Projet X et de Renobru, cela avant de discuter de la pertinence de dégager ce million d'euros supplémentaire. Faute de cela, nous persistons dans la mauvaise gouvernance, et j'ai cru comprendre que ce n'était pas votre souhait. Ce n'est certainement pas le nôtre. Je vous demande donc de reporter ce point et de consacrer un Conseil communal spécifiquement à la situation réelle du Projet X et de Renobru.

**De heer Dhondt.**- Mijnheer de voorzitter, ik wil graag even ingaan op de rekening en begrotingswijziging omdat die in principe over hetzelfde gaan, namelijk over de affectatie van de provisie.

Ik wil eerst toch de administratie en de diensten van de gemeenteontvanger bedanken voor het opstellen van de verschillende rapporten, ook voor hun beschikbaarheid en de antwoorden op de technische vragen die ons in staat stelden een goed inzicht te krijgen in de rekening van de stad.

De rekeningen van 2017 hebben een overschot van 29,5 miljoen euro en het College stelt voor om enerzijds een provisie van 9 miljoen euro aan te leggen alsook een

reserve van 20 miljoen euro voor Brucity.

Het is belangrijk te onderzoeken waar dat overschot vandaan komt. In grote lijnen is dat te danken aan een uitzonderlijk dividend van Interfin van 12,5 miljoen euro. Een dergelijk uitzonderlijk dividend zullen we de komende jaren niet meer krijgen.

Bijgevolg is het heel belangrijk goed na te gaan hoe we die middelen gaan aanwenden. Er mag dus absoluut geen lichtzinnige beslissing over genomen worden. Toch zien we hier opnieuw de hand van de schepen van Sport, mijnheer Courtois, monsieur Euro 2020.

Après le chèque en blanc pour le stade, on nous demande de signer un autre chèque en blanc pour le Tour de France.

Uit de rekening van 2017 leren we immers dat de stad helemaal het geld niet heeft om de start van de Tour de France in Brussel te organiseren en dat daar specifieke provisies voor moeten worden aangelegd teneinde te voorkomen dat de financiën van de stad volledig ontsporen.

In 2017 hebben we voor de Ronde van Frankrijk al 2 miljoen euro betaald. In de rekening van 2017 leggen we 2 miljoen aan voor de vergoeding in 2018 en nog eens 2 miljoen euro voor de vergoeding in 2019 plus een miljoen euro voor de organisatiekosten, voor de veiligheid en dies meer. Dat brengt ons al op een totaal bedrag van 7 miljoen euro voor de start van de Tour de France.

In steden die ons voorgegaan zijn, liep de rekening echter nog veel hoger op. Aan Dusseldorf kostte het evenement 15 miljoen euro. Antwerpen heeft *njet* gezegd voor de organisatie van de start in 2020, want zij zijn niet bereid die te organiseren omdat die hun 15 miljoen euro zou kosten. In Brussel, met de huidige schepen van Sport, staat er evenwel geen rem op. Een tijd geleden lazen we in een interview : “Je moet niet met cijfers tellen. Op het imago van Brussel staat geen prijs”.

Onze fractie wil hier dus aankaarten dat we slechts een deel van de cijfers hebben. Het College legt ons hier iets ter goedkeuring voor. Wij willen echter volledige cijfers. Wij wensen het hele kostenplaatje voor de Tour de France te kennen. In

hetzelfde interview spreekt mijnheer Courtois over het vinden van nog 2 of 3 miljoen euro. Hier zien we 1 miljoen, maar waar is de rest? Aan welke begroting mogen we ons verwachten?

Volgens hem heeft het imago van Brussel geen prijs. Onze fractie vindt het belangrijk te investeren in het imago van de stad Brussel. We komen uit een donkere periode, we hebben veel geleden, maar er bestaat een Brusselse instelling, namelijk *Visit Brussels*, een regionale instelling, die de specifieke opdracht heeft het imago van de stad Brussel op te poetsen. Het College van Burgemeester en Schepenen van de stad Brussel speelt hier echter solo slim. Hoeveel een en ander gaat kosten, is niet zo belangrijk. Dat zijn zorgen voor later. De beslissing van het College heeft echter wel degelijk een grote impact op de financiën van de stad. De stad heeft het geld niet en zal het moeten halen in de fondsen bestemd voor de echte noden die moeten worden beantwoord. Wat onze fractie vooral voor het hoofd stoot, is dat we wel de start van de Tour de France mogen organiseren, maar dat dit zal gaan ten koste van de fietsers die elke dag een gevecht moeten leveren in het verkeer door het ontbreken van een veilige fietsinfrastructuur.

Het College verklaart in een krant dat ze wel iets doen voor de fietsers omdat ze de start van de Tour de France organiseren. Dat is wel om achterover te vallen, een brug te ver. Het is ook wraakroepend want met het geld voor die start kunnen we in heel de Vijfhoek, de Bockstaellaan en op nog andere plaatsen veilige, afgescheiden fietspaden aanleggen.

Wij zijn het niet eens met deze provisieaanleg.

Een tweede punt gaat over de provisie van Renobru. We hebben daar vragen over gesteld aan de burgemeester. Hij heeft die vragen niet beantwoord. We kunnen begrijpen dat er soms problemen zijn, dat een vzw op een bepaald ogenblik uit de bocht gaat, maar we hebben geen enkel concreet antwoord gekregen op de vraag wat er precies fout is gelopen. Nu wordt de gemeenteraad gevraagd om opnieuw 600.000 euro te pompen in Renobru, zonder dat wij de garantie hebben dat de problemen daarmee opgelost zullen zijn.

Een andere provisie die wordt aangelegd, is die voor de responsabiliseringsbijdrage. Het is belangrijk dat de stad zich voorbereidt op de bijkomende kosten voor de pensioenen van haar medewerkers. Het gaat om een provisie van ongeveer 1,5 miljoen euro. We moeten er echter rekening mee houden dat de kostprijs van de pensioenen mogelijks zullen oplopen tot 8 miljoen euro. Het College kiest voor de Tour de France, maar belet dat de stad haar financiën veilig kan stellen en een degelijke provisie kan aanleggen voor de pensioenlast die er überhaupt aan zit te komen.

De responsabiliseringsbijdrage bedraagt momenteel ongeveer 8 miljoen, of 50% van de effectieve kostprijs. Men kan dat terugvinden in de rekening. Als wij als gevolg van de pensioenhervormingen - de liberale partij die federaal ook in de meerderheid zit weet daar meer van dan wij – de factuur krijgen voor 100%, komt er nog eens 8 miljoen bij. Ik vergis mij niet, die cijfers staan zwart op wit, maar misschien deelt de burgemeester wel de mening van schepen Courtois dat cijfers niet belangrijk zijn. Onze fractie gaat wel akkoord met de reserve die wordt aangelegd voor Brucity. Er gaat 20 miljoen naar de uiteindelijke inrichting van het nieuwe administratieve gebouw. Dat wordt wellicht het grootste project voor de volgende legislatuur. Het is nodig en wijs om daar voldoende middelen voor vrij te maken.

Ik heb voorts nog twee opmerkingen over de ontvangsten en de uitgaven. Op het vlak van ontvangsten zien we dat de belasting op verwaarloosde gebouwen sterk toeneemt, wat positief is. In onze stad, die toch wel geconfronteerd wordt met een reële problematiek van thuislozen, is het schokkend te horen dat thuislozen vaak slapen in portieken van gebouwen die leegstaan. Wij steunen volop de inspanningen die gebeuren in de strijd tegen verwaarloosde gebouwen en leegstand. Het verheugt ons dat we dat ook zien in de rekeningen van de stad.

Bij de uitgaven vallen er twee zaken op. De investeringen in energie-efficiëntie zijn positief. Opnieuw blijkt uit de rekening dat de kosten voor elektriciteit met 600.000 euro zijn gedaald ten opzichte van de rekening van 2016. Ook de cijfers voor gasverwarming dalen met eenzelfde bedrag. De investeringen in energie-efficiëntie en het klimaatplan maken dus geld vrij dat voor andere zaken kan worden

aangewend. Dat verheugt ons.

Het verbaasde ons vast te stellen dat het schepencollege, ondanks de noden die er zijn op het vlak van wegeniswerken, wegmarkeringen, kleine herstellingen, er slechts in slaagt om 0,8 miljoen euro van een begroting van 1,2 miljoen euro te benutten. Dus een derde van de kredieten die beschikbaar zijn voor die kleine herstellingen, wegmarkeringen en dies meer wordt niet benut. De noden zijn echter bijzonder hoog en ik hoop dat dit budget volgend jaar volledig zal zijn opgebruikt.

Normaal keuren wij de rekening goed want het gaat om een administratieve akte, maar onze fractie zal deze keer tegenstemmen omdat we niet akkoord gaan met de voorstellen die gedaan worden betreffende het aanleggen van provisies voor de Tour de France en Renobru. Dat zal immers gaan ten koste van de verkeersveiligheid en de pensioenlasten.

**M. Maingain**.- L'occasion nous est donnée de nous demander si les finances communales vont durer longtemps, vu les politiques menées par le Collège... Les comptes sont le bulletin budgétaire d'une majorité. Vous avez qualifié le compte 2017 d'exceptionnel. Je suppose qu'il faut entendre par là qu'il est inattendu. En effet, ses bons résultats tiennent à des facteurs extérieurs à la Ville : récupération de créances sur des taxes de voirie de l'exercice passé, augmentation de la DGC, dividendes exceptionnels d'Interfin... Tous ces facteurs donnent un solde positif qui vous permet de constituer une série de provisions pour le futur.

Je note des points négatifs : baisse continue de l'IPP, avec l'incapacité de savoir où en est le maintien d'une classe moyenne en Région bruxelloise ; taxes sur les immeubles à l'abandon qui augmentent, mais dont on ignore si les droits constatés dans les comptes ont été réellement perçus ; recettes des horodateurs évaluées à 17 millions, mais qui stagnent à un peu plus de 10 millions. Bien entendu, nous avons désormais des trayeuses automatiques, à savoir les scancars, qui rapporteront gros ! Cela montre bien que l'objectif du Collège n'est pas de réguler le stationnement dans notre Ville, mais d'aller chercher un maximum d'argent auprès des vaches à lait que sont les

automobilistes stationnés.

Je constate des mouvements de fonds inquiétants dans le compte. La prime de responsabilisation des pensions continue d'augmenter, à plus de 8 millions € dans le compte 2017. Le fait de nommer nos travailleurs augmente nos frais de fonctionnement et de personnel de manière durable. Je réitère ma demande d'un monitoring pluriannuel, comme celui que nous réalisons pour les investissements. Un tel dispositif est utile pour maîtriser la dette et avoir une vision prospective de l'augmentation des frais de fonctionnement et de personnel.

Plus d'un million € était prévu au budget pour l'entretien de nos voiries, qui en ont bien besoin. Malheureusement, seuls 700.000 € de ce montant ont été utilisés. Dans les modifications budgétaires, 1,6 million est inscrit sur deux ans pour l'entretien des voiries. J'espère que cet argent sera effectivement dépensé.

J'en viens aux modifications budgétaires. Je suis étonné que la recette prévue pour les horodateurs reste inscrite à 17 millions € alors qu'elle est de 10 millions. Comme chaque année, cette recette est surévaluée.

Grâce à la bonne maîtrise de la dette et la non-réalisation de certains investissements, des marges budgétaires sont dégagées, avec des remboursements de dettes plus bas qu'initialement estimé dans le budget. Ce qui me dérange, c'est qu'une partie de cet argent ainsi libéré a été réinvesti en personnel, ce qui aura un impact budgétaire d'un an sur la charge de la dette à court terme, surtout, et de plusieurs années sur les frais de personnel.

La deuxième grande réaffectation des marges budgétaires dégagées par la bonne gestion de la dette concerne les transferts. À l'approche des élections, certains ont recherché l'une ou l'autre enveloppe pour soutenir quelques projets, certes défendables. M. Ouriaghli se ménage un surplus de 20.000 € en cohésion sociale.

M. Courtois n'a cessé de dénoncer le fait qu'il avait dû payer 100.000 € pour une nouvelle pelouse et que les demandes du sélectionneur étaient folles. Il a oublié de préciser que ces quelques matches supplémentaires lui avaient rapporté 665.000 €, qu'il a habilement remis en frais de transfert. Il dispose ainsi d'une enveloppe qu'il pourra utiliser à quelques mois de la campagne électorale. J'y vois une astucieuse manœuvre. La nouvelle pelouse aura donc rapporté à l'échevin des sports.

À l'extraordinaire, je regrette les reports d'investissement : phase 3 du Petit Chemin Vert (aménagement du parking, éclairage du terrain n° 1), 650.000 € pour la couverture des infrastructures sportives.

Madame Lalieux, le budget prévu pour l'enfouissement des conteneurs passe à zéro. Pourquoi ?

En résumé, ce compte est certes exceptionnel, mais grâce aux apports extérieurs, plus qu'à la bonne gestion de la majorité. Je ne pourrai pas le soutenir. Je m'abstiendrai, car je ne soutiens pas les choix politiques qui le sous-tendent. Sur les modifications budgétaires, nous ne pourrons pas vous suivre.

**De heer Van den Driessche.**- Mijnheer de voorzitter, eerst en vooral wil ik de collega's van de oppositie bedanken voor hun duidelijke en correcte analyse.

Gewoonlijk krijg ik, als ik een dergelijke analyse geeft, de kritiek dat de N-VA niet van Brussel houdt. Het is dus goed deze kritische analyse ook eens van anderen te horen.

Bij het bestuderen van de jaarrekening en de begrotingswijziging voor dit jaar moet ik tot mijn spijt vaststellen dat er niet echt veel veranderd is sinds vorige zomer, toen dure eden werden gezworen en een beter en transparant bestuur werd beloofd. Dat is in het najaar van 2017 al bewezen door de hele commotie rond de GIAL-affaire waar weinig transparantie bij te pas kwam. Pas nadat het rapport was uitgelekt, hebben wij kunnen vernemen wat er gebeurde.

Mijnheer de burgemeester, ik heb nog altijd vier schriftelijke vragen lopen. De oudste dateert van december 2017. Ik hoop dat ik daar vóór de verkiezingen nog een antwoord op zal krijgen. Ik herinner er u nog eens aan, want het begint toch lang te duren. Ik kan ze u voor alle zekerheid nog eens opnieuw toesturen.

Uiteraard is het goed dat er minder mandaten zijn en dat er gesnoeid is in de vergoedingen, maar vorige zomer kwam al de vraag welke taken de stad nog zelf moet uitvoeren, en als de stad nog zaken zelf wil doen, of de administratie zich daar dan niet mee bezig moet houden? Als we andere instellingen hebben om dat te doen, kunnen we die verschillende instellingen dan niet samenbrengen onder één thema? Die oefening is jammer genoeg niet gemaakt, integendeel, zoals straks nog aan bod zal komen en blijkt uit de begroting. Moet de stad bijvoorbeeld haar energie steken in het biermuseum?

Enkele maanden geleden vond ik de start van de Tour de France in Brussel nog een goed idee, maar ik schrok toch toen ik de cijfers daarvoor onder ogen kreeg. Het zal ongetwijfeld wel goed zijn voor het imago van Brussel. Er zullen tal van extra activiteiten zijn, maar is het dat wel waard? We praten hier toch al vlug over een redelijk bedrag, namelijk 40 tot 50 euro per inwoner van deze stad.

Ik maak mij ook zorgen over de stijging van de personeelskosten, ongeveer 5%, want dat is een beweging die we niet onder controle kunnen blijven houden. Het wordt budgettair bijzonder moeilijk om dat te financieren. Het gaat om de grootste uitgavenpost in de begroting. Onze middelen zijn ook niet zo enorm groot.

Ik was verrast door het extra dividend van onze gas- en elektriciteitsmaatschappij, goed voor 12 miljoen euro. Dat is uiteraard goed nieuws voor de stadskas. Ik heb daar op zich geen problemen mee, maar het gaat hier om een extra dividend ten voordele van alle aandeelhouders en gemeenten van de regio. Ik vraag mij af of dat echt terug naar de gemeenten moest gaan dan wel of men dat niet beter teruggegeven had aan degenen die gezorgd hebben voor dat dividend, namelijk de abonnees. Een extra dividend een jaar voor de verkiezingen vind ik toch een beetje verdacht, maar misschien waren wij niet de correcte bestemmingen.

Wij worden hier geconfronteerd met een bijzondere situatie omdat we niet alleen

stemmen over de jaarrekening, iets dat al achter de rug is, maar ook een beslissing nemen. We beslissen ook over het overschot, de toewijzing van de provisie. Dat is een politieke beslissing die ons noopt tegen te stemmen, hoewel ik geenszins twijfel aan de juistheid van de cijfers en de professionaliteit van de mensen van het betrokken departement. Ik dank hen trouwens voor de medewerking en de antwoorden op mijn vragen Als lid van de oppositie kan je geen andere houding aannemen, gelet op de politieke toon bij de toewijzing van de provisie.

**Mevrouw Persoons**.- Mijnheer de voorzitter, ik sluit mij aan bij de vraag van de oppositie om meer info te krijgen over de toewijzing van de provisie. Als extra punt, dat hier nog niet aan bod is gekomen, betreur ik dat de heraanleg van het Jonction-park, een project van het wijkcontract Jonction – het gaat over veel middelen, namelijk enerzijds 7,30 miljoen euro en nog eens 2,6 miljoen euro – naar volgend jaar is verschoven. De termijnen van de wijkcontracten zijn zeer kort en ik vind dat uitstel zeer riskant. Het risico bestaat dat het project niet gerealiseerd zal kunnen worden omdat de deadlines niet zullen kunnen worden gehaald.

**Mme Fizman**.- Je remercie les services pour la qualité des documents qui nous sont présentés ainsi que pour le rapport des ressources humaines qui nous a été transmis. J'attire votre attention sur la page 108 et le rapport SEC. Je ne suis pas une grande défenseuse de la méthodologie SEC, mais ce rapport permet de mettre en évidence le fait qu'en 2017, le boni en SEC est de 17 millions. La répartition entre budgets ordinaires et extraordinaires montre que sur toute la période 2010-2017, un boni est dégagé à l'ordinaire. Tant nous devons être rigoureux et à l'équilibre dans la gestion du budget ordinaire, tant assurer l'avenir par des investissements en achetant un bâtiment, par exemple, témoigne d'une politique responsable. Le déficit est exclusivement dû au budget extraordinaire et aux investissements réalisés.

Un problème se pose quant à la fiabilité de certaines recettes émanant du fédéral. C'est vrai pour les primes linguistiques qui n'ont pas été versées en 2017 malgré le

fait qu'elles sont inscrites dans la loi.

S'agissant des recettes liées au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques, leur évolution est illogique, ce qui démontre l'absence de fiabilité des données transmises par le niveau fédéral.

Je souligne le fait que nous sommes en présence du premier budget genré de la Ville de Bruxelles.

**M. le Bourgmestre.**- Je comprends que l'opposition tire une dernière salve avant les élections, mais depuis que je siége au Collège - cela va faire douze ans -, nous avons toujours présenté des budgets à l'équilibre et nous avons toujours eu des comptes en boni. Notre boni cumulé est de 49 millions €.

**M. Fassi-Fihri.**- Pour le dossier de Projet X/Renobru, il nous est demandé d'ajouter un million € aux 807.000 qui ont déjà été discutés il y a quinze jours, alors que nous ne disposons d'aucune pièce. Je demande donc le report de ce point jusqu'à réception des dites pièces. Cela me semble être la base même de la bonne gouvernance. Nous n'avons aucun document ! Je les ai cherchés, mais il n'en existe pas. Nous souhaitons disposer des comptes annuels. Ils sont en déficit depuis trois ans.

**M. le Bourgmestre.**- Personne n'est dupe quant à l'instrumentalisation que vous souhaitez faire de ce dossier.

**M. Fassi-Fihri.**- Je demande à voir les comptes ! Je demande simplement que ce point soit reporté, car il me semble important, s'agissant d'une asbl connue sur le territoire de la Ville de Bruxelles, de disposer des comptes annuels. Les derniers comptes annuels rentrés à la Ville de Bruxelles datent de 2012 ! J'ai essayé de trouver les comptes annuels, mais je ne les ai pas trouvés. Le Conseil du CPAS ne disposait pas non plus des comptes annuels ; il en a eu un résumé. Vous nous demandez aujourd'hui de voter un budget de 1,8 million € pour éponger des déficits dont on ignore l'origine. Nous ignorons quel est le plan d'assainissement.

**De heer Dhondt.**- Mijnheer de voorzitter, onze fractie steunt de oproep van de heer

Fassi-Fihri. Wij hebben de vorige keer in de vergadering nog informatie gevraagd, maar niets gekregen. Vandaag wordt hier, via de begrotingswijziging het voorstel gedaan om zomaar een blanco cheque uit te schrijven. Dat kan niet. Normaal wordt het punt dan uitgesteld zodat we op zijn minst kennis kunnen nemen van het volledige dossier, van de redenen waarom die tekorten zich opgestapeld hebben en kunnen zien welke lessen uit het verleden zijn getrokken. We willen voorkomen dat dit zich nog eens zal herhalen.

**De heer Van den Driessche.**- Mijnheer de voorzitter, ik steun het voorstel tot uitstel van de collega's.

**Mevrouw Persoons.**- Mijnheer de voorzitter, ook ik steun het voorstel.

**M. le Bourgmestre.**- Je sens bien ce qu'il se passe. Je propose une chose, qui ne sera pas acceptée par l'opposition, mais qui montre que nous n'avons pas peur de la transparence. Je propose que nous votions l'engagement, connaissant les délais de tutelle, et qu'à la rentrée, M. El Ktibi, s'il en est d'accord, refasse un exposé sur l'ensemble du dossier. L'engagement budgétaire doit évidemment repasser en ordonnancement. Nous nous engageons à ne pas liquider la somme avant que l'exposé ait eu lieu ici. Je sais que ce sera refusé, mais comme cela, on pourra dire que nous avons été transparents.

**M. Fassi-Fihri.**- Il existe une manière très simple d'être transparent, c'est de nous envoyer à tous, par courriel, les comptes annuels ce soir. Nous pouvons organiser un Conseil demain si vous le souhaitez. Nous souhaitons avoir les comptes annuels ! Simplement, les comptes annuels. En 2015, 420.000 € de déficit et pas de comptes annuels ; en 2016, 1.470.000 € de déficit et pas de comptes annuels. Ici, on nous annonce déjà plus d'un million de quote-part de la Ville dans le déficit estimé en 2018, et pas de comptes annuels ! Monsieur le Bourgmestre, un courriel et les comptes annuels... Ces comptes ont bien dû être soumis à l'assemblée générale de Renobru...

**M. le Bourgmestre.**- Vous savez que nous avons changé les statuts pour fusionner deux associations. Cela ne vous aura pas échappé, puisqu'il s'agit de la réforme de la gouvernance. Nous avons fusionné les asbl. Vous essayez de faire un coup politique, c'est normal.

*(Rumeurs)*

**M. Fassi-Fihri.**- Cela n'a rien à voir.

**M. Ceux.**- Vous proposez une hauteur de provisionnement. D'où vient-elle ?

Je suis parfaitement d'accord avec mon groupe. Cette provision est scandaleuse, car nous ne savons rien ! Rien n'a été déposé. Pourquoi 1 million, et pas 1,2 million, 800.000 ou 700.000 ? Cela signifie que vous avez des raisons de le faire.

*(Rumeurs)*

**M. le Bourgmestre.**- Il s'agit d'une provision. Elle doit encore être liquidée et donc repasser ici. La hauteur de la provision est un montant estimé sur les valeurs des comptes qui ont été projetées.

*(Remarques de M. Ceux)*

Monsieur Ceux, je vous demande de rester calme. S'agissant d'une provision, elle devra repasser devant le Conseil communal. Votre énervement n'a aucun sens. Vous aurez l'occasion, à la rentrée, de parler à nouveau de Renobru et de la liquidation de cette provision. Pas de panique ! Vous aurez tout le temps en septembre de refaire votre show.

**M. Fassi-Fihri.**- Outre la provision sur laquelle nous ne sommes pas d'accord, les modifications budgétaires laissent aussi apparaître des dépenses dans trois articles : 1.807.000 € sont prévus. Il ne s'agit pas de provisions, mais d'un engagement budgétaire que vous nous demandez. Sur la base de quels éléments ? Aucun ! Je demande que nous ayons accès à des documents qui nous expliquent pourquoi vous nous demandez pareils montants. Qu'est-il mis en œuvre pour ne pas continuer de demander toutes les trois semaines à la Ville d'intervenir ? Je ne suis pas sûr que cette association passe l'hiver si la Ville n'intervient pas. Sa situation financière est catastrophique. C'est une faillite virtuelle. J'aimerais disposer des comptes pour être

rassuré. Je ne demande pas la lune ! Si vous n'êtes pas en situation de nous présenter des comptes annuels avant de demander le vote, cela signifie qu'il y a un véritable problème de gouvernance.

### Votes

**M. le Président.**- Nous devons à présent nous prononcer sur les comptes 2017 de la Ville.

*(Il est procédé au vote nominatif.)*

**M. le Président.**- Adoptés.

**M. le Président.**- Nous devons à présent nous prononcer sur le feuillet n° 1 des modifications budgétaires 2018.

*(Il est procédé au vote nominatif.)*

**M. le Président.**- Adopté.

### Gender Budgeting

#### Exposé du Bourgmestre – Toelichting van de Burgemeester

**M. le Bourgmestre.**- Le gender budgeting ou « budgétisation sensible au genre » s'inscrit dans le cadre du gender mainstreaming, véritable démarche transversale (elle s'applique à tous les domaines politiques : emploi, santé...) incitant à porter l'attention sur le respect de l'égalité des sexes dans toutes les politiques communales. Le but est d'éviter la création d'inégalités ou de corriger les éventuelles inégalités existantes entre hommes et femmes.

Nous sommes une des communes belges pionnières en termes de gender budgeting.

La prise en compte de la dimension de genre dans une politique publique induit forcément l'intégration de cette même dimension dans le volet financier de ladite politique. C'est en cela que le gender budgeting révèle l'importance de sa dimension transversale, en pouvant s'appliquer à tous les domaines et toutes les compétences de l'action politique : mobilité, culture, sports, emploi, gestion des espaces publics...

Après un travail de quatre ans et grâce à nos équipes des finances et de la cellule égalité des chances, que je remercie vivement pour sa collaboration, la Ville dispose désormais d'une base précise pour orienter les demandes statistiques qui mèneront à un plan d'action. Chaque article budgétaire est catégorisé en trois parties.

Concrètement et de manière générale, le gender budgeting consiste à classifier l'ensemble des crédits budgétaires prévus au budget comme suit :

1. Crédits neutres : crédits sans dimension de genre (exemples : dépense de dette, intérêt retard facture)
2. Crédits spécifiques : crédits prévus expressément pour réaliser l'égalité hommes/femmes (exemple : campagne de lutte contre les violences faites aux femmes menée par M. Ouriaghli)
3. Crédits genrables : crédits qui présentent une dimension de genre (exemples : achat de matériel sportif, subsides comportant des conditions d'octroi impliquant le respect de l'égalité hommes/femmes, mesures en termes d'espace public)

Cette classification se complète d'une justification succincte du choix de la catégorie et d'une note de genre pour les catégories 2 et 3.

La méthodologie utilisée dans le cadre du gender budgeting de la Ville de Bruxelles est explicitée plus en détails ci-dessous.

### Concrètement

Conformément à la circulaire budgétaire 2018, la Ville de Bruxelles propose, sur une base volontaire, un exercice de gender budgeting pour l'ensemble de ses dépenses. Cet exercice, impliquant de catégoriser et d'expliquer les choix qui sont faits, concerne à la fois les dépenses du budget ordinaire et celles du budget extraordinaire 2018.

Sous l'impulsion coordonnée du département Organisation (égalité des chances de M. l'échevin Ouriaghli) et du département Finances, le choix a été fait de présenter un exercice de budget genré au-delà du format technique requis par la circulaire. Pour l'instant, aucune contrainte ni cadre légal n'est imposé.

Ainsi, l'exercice de gender budgeting 2018 dépasse la présentation du budget sous forme fonctionnelle et économique pour proposer au minimum une analyse de genre poste par poste et article par article.

Par ailleurs, les transferts ordinaires (subsides composant le détail de chaque article de dépense ordinaire de groupe économique 72) et les projets d'investissement (composant le détail de chaque article de dépense extraordinaire) ont également fait l'objet d'une analyse spécifique sous l'angle du genre.

L'idée est de se fonder sur ce budget pour donner une impulsion aux différents départements de la Ville. L'objectif est de partir des statistiques qui seront créées et de pouvoir proposer des actions concrètes aux départements.

À l'issue de ce premier exercice, on peut constater que plus de 30 % des dépenses, tant au budget ordinaire qu'au budget extraordinaire, sont considérées comme des dépenses genrées (catégorie 2) et genrables (catégorie 3). Ce chiffre sera bien entendu amené à évoluer dans le futur.

Ik geef enkele voorbeelden. In het openbaar onderwijs moeten de speelplaatsen gemeenschappelijke ruimten zijn, bestemd voor meisjes en jongens. In de sportclubs werd vastgesteld dat 80% van de abonnementen jongens waren. Er werd dus geopperd dit milieu aan te passen voor de meisjes.

Stedenbouw : aanpassing van de verlichting in de straten en tunnels opdat vrouwen zich overal veiliger zouden voelen, aanpassing van de openbare ruimte met voldoende ruimte voor kinderwagens, invalidenwagens en kinderen.

#### Objectif pour 2018-2022 : une vraie volonté politique

Cette première démarche, consistant à passer en revue tout le budget ordinaire et extraordinaire, a le mérite de donner une vision d'ensemble des dépenses en termes d'égalité de genre et d'impact sur les personnes en fonction de leur genre.

Néanmoins, le budget reste une prévision et une estimation susceptibles d'être partiellement réalisées et/ou modifiées en cours d'exercice.

Pour le futur, il conviendra de délimiter et d'accentuer la démarche de genre sur certains projets réalisés et pas seulement estimés et/ou projetés. Cette orientation passerait inévitablement par le développement d'indicateurs de suivi et par la mise en place d'actions concrètes et mesurables sur ces projets ciblés, comme nous l'avons fait pour l'Agenda 21.

*In fine* et à terme, ce sont ces actions et les synergies qui en découleront qui permettront d'augmenter la visibilité de ce qui peut et doit encore être fait afin de développer l'action communale vers une société plus égalitaire entre les hommes et les femmes.

Dégager un accord avec l'ensemble du Collège sur un plan d'action de cinq ans visant la question du genre figure parmi nos objectifs.

Au-delà du budget, mon souhait est que la question du genre soit étudiée :

- dans les crèches, les écoles de la maternelle au secondaire ;
- dans l'aménagement de l'espace public ;
- dans le sport, la culture ;
- dans la prévention : Bravvo, Bruciteam...

De volgende stap is een doelgerichte vorming van ons personeel om vragen aangaande gender op te lossen. Tot slot is er de oprichting van een gendercel die het actieplan zou coördineren.

*(Applaudissements)*

## Discussion

**M. Wauters**.- La vision transversale du genre et de l'inclusion au sens strict du terme est essentielle pour nous. Habituellement, nous votons contre le budget, mais en l'occurrence, il s'agit d'une dimension que nous souhaitons réellement voir réaliser à tous les échelons de la Ville de Bruxelles. Exceptionnellement et pour marquer notre volonté d'aller de l'avant dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes, nous voterons pour ce budget.

**Mme Jellab**.- Notre groupe félicite le Collège pour cette démarche. Un budget sensible au genre est important, puisque la moitié de l'humanité est composée de femmes. La Ville de Bruxelles rejoint le groupe des quatre communes bruxelloises dans ce domaine. Elle met en pratique une disposition régionale de 2012. C'est l'aboutissement d'un travail commun que nous avons mené, puisque notre groupe avait déposé en 2013 une motion en ce sens. Je rends hommage à ma collègue souffrante Mme Abbad qui avait porté le sujet. C'est une tâche difficile. Au nom de notre groupe, je remercie l'administration qui a réalisé ce travail immense et combien important pour l'égalité entre les femmes et les hommes, laquelle passe également par les budgets publics. De nombreuses mesures prises par les services publics peuvent avoir des effets directs et discriminants pour les femmes, qu'il s'agisse de l'aménagement de l'espace public, des toilettes publiques, du sport, de la lutte contre l'échec scolaire...

Pour changer les mentalités, il est important d'objectiver les mesures et de changer de cap si nécessaire. Il faut que l'argent public soit équitablement réparti entre les sexes. C'est un bon début. Il ne s'agit pas d'un gadget ni d'un outil de communication, mais d'un véritable engagement dans la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Il serait intéressant de disposer d'une évaluation. J'ignore la charge de travail que cela pourrait représenter, mais l'on pourrait imaginer des comptes genrés à l'instar du budget. J'entends que cela ne sera peut-être pas possible chaque année, mais pourquoi pas tous les deux ou trois ans ? Cela nous permettrait d'avoir une vision des actions menées. Merci.

**Mme Nagy**.- Il s'agit effectivement d'une démarche importante. À la lecture de chacune des fiches, article par article, j'ai conscience de la masse de travail que cela a dû représenter. Je remercie sincèrement les services et tous ceux qui y ont travaillé, le bourgmestre, son cabinet...

Les notes déposées par les différents départements montrent les limites, mais aussi les pistes à explorer pour évaluer ce budget.

Il s'agit d'une première étape, puisque pour de nombreuses actions, il n'est pas possible d'évaluer le résultat obtenu. Par exemple, s'agissant du public assistant aux événements, il est indiqué qu'il faudra à l'avenir demander aux organisateurs de tenir compte de la participation des hommes et des femmes. S'agissant des subsides aux clubs sportifs et des investissements dans le sport pour les filles, on constate que les aides au sport visent les hommes à hauteur de 60 %. Il reste donc beaucoup à faire pour réaliser l'égalité. Par contre, pour les subsides aux clubs, il est indiqué que ces derniers devront répondre à la question de l'affectation genrée.

Je souhaite une coordination entre l'Agenda 21 et le budget genré. En effet, dans l'Agenda 21, il est dit que 30 % des activités sportives sont destinées aux femmes. Il s'agit d'un chiffre relativement faible, mais qui apparaît dans l'Agenda 21. Il faudrait donc articuler l'Agenda 21 et le budget genré.

Comment allez-vous concrétiser les intentions annoncées ? Dans le budget 2019, il faudra que les appels d'offres, les demandes de subsides, etc. intègrent la question de la ventilation genrée. Avez-vous donné des instructions dans ce sens ? Pourrait-on

disposer d'un tableau reprenant l'évolution des éléments genrés ? Nous devrions être capables d'évaluer l'évolution de la situation sur cinq ou six ans.

Il est important de savoir comment intégrer les filles et les femmes dans les politiques menées par la Ville. C'est un premier pas. Je salue cette démarche.

**De heer Dhondt.**- Mijnheer de voorzitter, ik wil de diensten bedanken voor het enorme werk dat is gepresteerd. Ik vergelijk dit een beetje met het energiekadaster. Om een energiebeleid te voeren, moet er eerst een stand van zaken worden opgemaakt.

Met de genderbegroting die is vastgelegd, hebben we echt een analyse van alle posten die mogelijks een impact hebben op de gelijkheid, of ongelijkheid, tussen man en vrouw. Dit instrument is een eerste heel belangrijke stap om een transversaal gelijkheidsbeleid te kunnen voeren.

De volgende stap zal echter nog interessanter zijn, namelijk hoe gaan we nu op elk domein, met de indicatoren zoals die in de genderbegroting wordt aanbevolen, per project een aantal indicatoren identificeren die we nadien kunnen evalueren?

Hoe ziet het College het vervolg op deze eerste stap?

**Mme Fiszman.**- À l'instar des autres intervenants, je me réjouis de ce premier budget genré de la Ville de Bruxelles. C'est important, car le budget est un acte transversal par excellence et l'égalité entre hommes et femmes est une thématique porteuse de valeurs.

**De heer Van den Driessche.**- Mijnheer de voorzitter, ik wil hier nog aan toevoegen dat gendergelijkheid voor de N-VA van essentieel belang is.

Het is een uitgebreid werkstuk geworden. Hier en daar zou ik het misschien anders hebben aangepakt, bijvoorbeeld met meer meetbare doelstellingen. De boodschap is echter ook belangrijk, zeker op dit vlak. Wij zullen die begroting dan ook goedkeuren.

**M. Ouriaghli**, échevin.- Je m'associe aux propos du Bourgmestre et de l'ensemble des Conseillers communaux. Nous avons tous voté le plan d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes en 2014. Il prévoyait d'aboutir à un budget genré. Nous y sommes arrivés grâce à tous les départements, en particulier le département des finances et la cellule égalité des chances. Je les remercie. Le présent budget genré n'est qu'un début. Nous devons continuer le combat. Il nécessitera beaucoup de formations à tous les niveaux pour éviter les automatismes.

*(Applaudissements)*

**M. le Bourgmestre**.- Il s'agit en effet du début d'une réflexion. Vous aurez constaté le suivi que nous avons accordé à l'Agenda 21. Bien entendu, des évaluations seront réalisées. Un budget à hauteur de 30 % est consacré aux activités pratiquées par les femmes, mais 80 % des affiliés aux clubs sont des hommes. Des données devront donc être croisées. Le simple fait de se poser la question suscite déjà, dans chaque département, une véritable réflexion.

Une évaluation annuelle ne me semble pas facile à réaliser. Selon moi, il faudra cibler chaque année un département donné. Nous ne devons pas placer la barre trop haut au risque d'épuiser nos forces. Nous devrions travailler dans la continuité en envisageant un plan d'action sur cinq ans (2018-2022 ou 2023), département par département. C'est la méthode que je préconise et que je soumettrai au Collège.

### **Vote**

**M. le Président**.- Nous devons à présent nous prononcer sur le gender budgeting. Pouvons-nous considérer qu'il est approuvé à l'unanimité ?

*(Assentiments)*

**M. le Président**.- Adopté.

**De heer Van den Driessche**.- Mijnheer de voorzitter, ik heb een vraag bij punt 19,

KIDIX. Zij krijgen een subsidie van 20.000 euro. Er werd mij al eens geantwoord dat het gaat om een beurs, maar om welke beurs? Op basis van welke criteria en welk reglement wordt die subsidie gegeven? Het lijkt mij hier een commercieel element te zijn, waar uiteraard niets mis mee is, maar waarom krijgen zij specifiek die premie?

**M. le Bourgmestre.**- Il s'agit d'un salon qui a déjà eu lieu l'année passée. Nous lui avons octroyé le même subside. Il donne lieu à une série d'activités familiales à des fins éducatives. Il n'est pas habituel d'allouer des subsides à un salon, mais il nous a semblé logique de le soutenir. Une évaluation devra être faite l'année prochaine si un subside était à nouveau demandé. La Ville y tient un stand. Nous avons déjà soutenu des salons de ce genre, mais il faudra qu'un jour, il vole de ses propres ailes. Nous verrons si le subside doit être renouvelé en 2019.

**De heer Van den Driessche.**- Mijnheer de voorzitter, ik heb een vraag bij punt 24, promotie van handel en ondernemingen in de stad Brussel. Het principe is goed, de handel in de Zuidstraat moet worden gestimuleerd. Men gaat dus promotie maken voor de ondersteuning, maar ik vraag mij af of die ondersteuning al vast ligt. Welke concrete maatregelen voor de handelaars staan er op het getouw en zal die ondersteuning later ook doorgetrokken worden naar Lemonnier, want daar zullen in de komende jaren ook flink wat werken worden uitgevoerd?

**M. le Bourgmestre.**- Ce premier subside est un test. Avec Mme Lemesre, nous estimons qu'en cas de chantier, une part du budget total des travaux, en l'espèce 5 %, devrait être affectée à la promotion des commerces pendant ce même chantier. En l'occurrence, il s'agit d'un chantier évalué à 700.000 €. Entreprendre.brucity est le véhicule le plus simple pour ce faire. Mme Lemesre gèrera ce subside sur la base des propositions des commerçants (braderies, sacs imprimés...). Les travaux débiteront en juillet-août.

L'idée que je défends est qu'à terme, en cas de travaux dans des artères commerciales, il soit inscrit, dès le début dans le budget global, un pourcentage (plafonné) qui serve à autre chose qu'à indiquer que les commerces sont accessibles. L'objectif est de lancer des actions commerciales spécifiques. Le subside de 30.000 € sera affecté à cela. C'est une première. Je poserai à la Région la question de savoir si, au lieu d'octroyer de petites indemnités plafonnées à 2.500-3.000 €, il ne vaudrait pas mieux dégager des budgets pour promouvoir les commerces pendant les chantiers.

**Mme Lemesre**, échevine.- Comme l'a dit le Bourgmestre, il ne s'agit pas d'intervenir par rapport à une indemnisation. Nous avons écrit aux ministres Smet et Gosuin chargés d'octroyer des indemnisations, conformément à l'ordonnance régionale, à nos commerçants qui souffrent des chantiers. Nous envisageons plutôt des actions positives de soutien en termes d'attractivité et d'animation, discutées avec les commerçants. Nous reviendrons devant vous pour vous présenter des projets.

**De heer Van den Driessche**.- Mijnheer de voorzitter, ik vind het idee zeker niet slecht, het is het waard om uitgetest te worden. Ik zou echter ook aanraden om na een bepaalde tijd een evaluatie te maken om te voorkomen dat de inspanningen op een verkeerde manier worden gebruikt.

**M. Maingain**.- Je souhaiterais intervenir sur le point 29 relatif à la création d'une régie communale autonome. Tout cela me semble très précipité. Quinze jours après avoir transféré la gestion du bâtiment de la Bourse de la Régie foncière aux services du patrimoine, vous nous annoncez votre volonté de créer une régie autonome. L'idée est de créer un véhicule pour gérer l'exploitation du projet. En sections réunies, juste avant ce Conseil communal, il devait nous être expliqué la réflexion qui avait débouché sur la volonté de créer une telle régie communale autonome pour gérer le projet. Plusieurs éléments de ce dossier me gênent.

D'abord, l'argument principal est d'ordre fiscal, mais la réflexion n'est pas aboutie et nous ne disposons pas encore de données fiables sur ce qui est possible et ce qui ne l'est pas.

Vous nous expliquez comment vous allez créer un véhicule pour gérer un projet qui n'est pas encore défini et pour lequel nous ne disposons pas encore de permis.

J'ai demandé en sections réunies si le choix d'une régie communale autonome était conforme aux exigences légales qui visent à ne pas faire porter par une telle régie communale autonome des projets à finalité commerciale. Il m'a été répondu que la réflexion n'avait pas été poussée très loin et je n'ai pas reçu de réponse juridique sur ce point.

L'idée d'un organe de gestion mieux contrôlé qu'avec une asbl, avec des membres de l'opposition au conseil d'administration, est positive. La question du comité de direction n'est pas encore évoquée.

Ensuite, il nous est également soumis le contrat de gestion de ladite régie communale autonome. Or, sur les aspects culturels et touristiques, si ce n'est quelques priorités, aucun indicateur n'est spécifié. Comment, dans le contrat de gestion, sera évaluée la réalisation des objectifs touristiques et culturels ? Le contrat de gestion est désespérément vide en termes d'indicateurs de gestion, à l'exception de quelques bonnes intentions telles qu'une promotion un peu différente dans la mise en place des brasseries.

Reste le choix politique de passer par une régie communale autonome pour ce projet. La Régie foncière gère déjà des espaces commerciaux et d'expositions sans que cela pose problème. Pour l'exploitation du Cirque royal, très éloignée des compétences de la Régie foncière, une personne a été engagée en interne par la même Régie pour la gestion du lieu. Ce choix politique d'une régie communale autonome peut être soutenu, mais il dénote par rapport à d'autres modes de gestion. Les fondements juridiques ne sont pas clairs et le contrat de gestion est imprécis. Aucun plan d'entreprise n'est établi.

Quel sera le statut des travailleurs ?

Autant de questions qui restent sans réponse. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce point.

**De heer Van den Driessche.**- Mijnheer de voorzitter, ik heb enkele bedenkingen bij dit project.

Ten eerste, vraag ik mij af of de overheid zich met een dergelijk project bezig moet houden. De vraag stellen is ze naar mijn mening ook beantwoorden, namelijk neen want dat neemt te veel energie weg. Er zullen uiteraard ook financiële middelen bij te pas komen, maar ik denk vooral aan de energie van het stadsbestuur. Er zijn immers belangrijker, ergere zaken en problemen die moeten worden aangepakt en onze aandacht verdienen dan een biertempel. De meningen hierover kunnen misschien wel verdeeld zijn, maar ik denk dat dit zeker geen taak is van een overheid van de stad.

Ik heb, ten tweede, ook mijn bedenkingen bij de keuze van een autonoom gemeentebedrijf als vehicle, als middel om het doel te bereiken. Er wordt gezegd dat alles transparant zal verlopen, dat er mogelijkheden zijn om die transparantie te bieden, ook aan de gemeenteraad, maar artikel 77 van de statuten die voorgelegd werden bepaalt : “ Elke ondervraging afkomstig van een gemeenteraadslid om informatie te krijgen dient te worden neergelegd vóór de gemeenteraad en de gemeenteraad beraadslaagt over de geschiktheid van de vraag”.

Ik noem dat geen transparantie, want het hangt dan gewoon af van de beslissing van de meerderheid dat die vraag al dan niet zal kunnen worden gesteld en beantwoord.

Wat betekent “geschiktheid” dan? Wat als ze niet geschikt is? Wat gaat er dan gebeuren?

Ik was, ten derde, enigszins onthutst door de boodschap die we kregen bij onze bewering dat het gaat om een nieuwe structuur die de overheid geld kost en dies meer. We kregen als antwoord : ja, maar het project zal zelfbedruipend zijn, het zal zichzelf betalen. Dat is prima, maar dat betekent niet dat we niet zuinig moeten zijn want als we zuiniger zouden kunnen zijn door minder zware structuren, dan kunnen wij de extra opbrengst die we daarmee realiseren, investeren in andere zaken.

Ik vind, ten vierde, het btw-aspect onvoldoende uitgewerkt om met kennis van zaken te kunnen oordelen of de route die nu voorligt de beste route is, ook vanuit btw-oogpunt. De btw is een ingewikkelde materie. Ik ken ze een beetje, maar ik geraak er ook niet uit op basis van de gegevens die we gekregen hebben.

Ten vijfde, ga ik ervan uit dat bij de gekozen route en het project alle regels met betrekking tot een gelijkwaardige behandeling van de twee officiële talen van deze stad zullen worden nageleefd.

**Mme Temmerman**.- S'agissant du volet fiscalité et TVA, je partage la réflexion de M. Maingain et de M. Van den Driessche. Au vu de la jurisprudence en la matière, vous avez intérêt à bien préciser les différents éléments du projet.

Ce point mis à l'ordre du jour nous pose problème, car il a trait au projet qui prendra place dans le bâtiment de la Bourse. Depuis le début, nous affirmons ne pas soutenir ce projet, et nous le répétons aujourd'hui. Le « Beer Temple » s'inscrit dans le bâtiment de la Bourse qui se trouve sur les boulevards du centre, lesquels seront clairement dédiés, vu la politique menée en matière de commerce, à la consommation et aux achats compulsifs. Pourtant, dans un flyer que j'ai reçu dans ma boîte aux lettres il y a deux jours, on nous promet des commerces de proximité qui répondent aux besoins des habitants. Ce n'est pas cela qui est en train de s'installer sur les boulevards du centre, et vous le savez très bien. Au cœur de tout cela se trouve un grand bâtiment public comprenant un espace dont le potentiel est énorme et pour l'occupation duquel les propositions des citoyens ont fusé dans tous les sens.

Monsieur le Bourgmestre, vous avez dit que vous alliez rencontrer les habitants. Ce qui apparaît aujourd'hui dans le contrat de gestion, c'est bel et bien l'exploitation d'un bâtiment qui sera dédié à la bière et où des personnes privées pourront éventuellement louer un espace pour y organiser un séminaire. Or ce n'est pas cela que les citoyens ont demandé. Ils ont demandé plusieurs choses, dont l'organisation d'un concours. Il n'y a jamais eu d'approche participative pour ce projet. Nous

attendons toujours les plans définitifs. Nous ne pourrions pas soutenir ce point et nous voterons contre.

Dans le contrat de gestion, en termes de place laissée aux citoyens et de possibilité d'investir librement un espace dans la Bourse ou sur les boulevards du centre dans leur entièreté, il est dit : « À cet égard, la Régie s'assurera notamment qu'aucune activité ou aucun événement ne porte préjudice à l'image de la bière belge. » Je ne sais pas comment je dois interpréter cette phrase, mais certainement pas comme un message de bienvenue et de liberté adressé aux citoyens. Je rappelle que la commission de concertation vous a enjoint de faire de la Bourse un lieu de rencontre des Bruxellois. En disant aux gens qu'ils peuvent se rencontrer d'une certaine manière, mais pas d'une autre, je ne pense pas que vous répondiez au cahier des charges. Nous n'avons donc pas d'autre choix que de voter contre.

**M. Ceux**. - Le document qui nous est soumis aujourd'hui résulte d'un choix extrêmement important. La Bourse est un bâtiment spécifique. Nous avons l'impression que les choses se font dans la précipitation. Il y avait quatre possibilités. Effectivement, pour des raisons de souplesse, il faut que la Ville puisse réagir rapidement. Nous sommes tous d'accord pour estimer que l'option d'une asbl n'est pas la bonne, car elle poserait beaucoup de problèmes, notamment en termes de marchés publics. Sauf erreur de ma part, l'idée de proposer au Conseil communal une régie communale autonome est une première. Nous devons donc savoir exactement ce que recouvre cette formule afin de décider en connaissance de cause. Or beaucoup de questions restent en suspens en matière fiscale, de TVA, etc.

Est-ce réellement la Ville qui, par le biais d'une régie communale autonome, doit gérer ce genre de projet ? Je comprends que la Ville souhaite garder la paternité de la Bourse, mais sa gestion pourrait parfaitement être assurée par le biais de bonnes conventions dans lesquelles nous fixerions nos objectifs. Cela permettrait de limiter les coûts humains et financiers pour la Ville.

Selon moi, la Ville va trop vite pour opérer un choix aussi important et difficile, au vu des données à notre disposition. Pour ces raisons, sans condamner votre projet, nous nous abstiendrons sur ce point.

**M. le Bourgmestre.**- Je rappelle que ce projet a donné lieu à plusieurs années de consultance sur les différentes options. Je rejoins M. Ceux sur le fait qu'il s'agit d'une décision politique visant à garder ce projet dans le giron public. Je rappelle qu'entre 1995 et 2010, moment où la Ville l'a racheté, le bâtiment de la Bourse était vide. Seuls 1.500 m<sup>2</sup> de bureaux étaient occupés sur les 11.000 m<sup>2</sup> que compte le bâtiment. Ce bâtiment était vide et 99 % des Belges n'y avaient plus accès. Depuis qu'il a été repris en 2010 par la Ville, des expositions y ont été organisées par nous-mêmes ou par le privé. Des centaines de milliers de visiteurs sont passés par ce bâtiment.

Je rappelle que seul un quart du bâtiment sera consacré à l'expérience sur la bière belge, et j'en suis très fier, car c'est un produit noble. De plus en plus de brasseries ouvrent un peu partout. Nous devons être fiers de la bière belge. La bière bruxelloise sera mise en avant. Une pièce lui sera consacrée. Nous avons associé les brasseurs. Pour une fois, nous montons un projet en collaboration avec le secteur privé. Nous ne sommes pas seuls, fermés sur nous-mêmes.

Surtout, le projet architectural retenu, imaginé par de grands architectes belges et bruxellois, vise à recréer une galerie publique. À l'instar de la galerie de la Reine et de la galerie du Roi, il s'agira d'un endroit traversant qui permettra de rejoindre la place de la Bourse depuis la rue au Beurre à travers ce bâtiment majestueux. C'est cela, le projet de la Bourse.

Il est évident que les espaces horeca ne seront pas exploités par ladite régie communale autonome. Celle-ci ne fera que les mettre en concession. Il est exact que le statut de l'expérience muséale doit encore être défini. Sera-t-il géré directement par la régie communale autonome ou par une autre structure ? Nous devons encore en

décider. En principe, ce sera par la régie communale.

Nous travaillons avec le Musée du capitalisme sur un projet dédié à l'histoire de la Bourse et de la finance en Belgique. Quelque 300 ou 400 m<sup>2</sup> seront consacrés au bâtiment lui-même. Nous mettrons en valeur le Musée Bruxella 1238 qui se trouve juste à côté pour avoir enfin une rue de plain-pied entre la rue de la Bourse et la rue Maus. Le projet urbain de la Bourse porte une véritable ambition autour des bâtiments les plus iconiques de Bruxelles. Je ne veux plus privatiser ce bâtiment. Le bâtiment de la Bourse n'a jamais été exploité sur plus de la moitié de sa surface. Il mérite une exploitation optimale.

Nous avons organisé un grand concours d'architecture qui a donné lieu à trois jours de délibération de la part d'un jury composé de 20 membres ; nous avons impliqué les divers niveaux de pouvoir (le fédéral, le régional, l'Europe, le communal, le privé) ; nous avons consulté beaucoup de monde. Nous n'avons pas agi dans la précipitation, car nous sommes conscients du fait qu'il s'agit d'un bâtiment emblématique. Il faut écouter ce que les architectes ont à nous dire. Le projet de la Bourse ne consiste pas à vendre un bâtiment aux grandes brasseries. Il vise à requalifier un espace urbain, un bâtiment public qui a été trop longtemps fermé au public. Ce lieu patrimonial sera réhabilité, rénové et respecté. Je remercie la DMS qui a travaillé plus d'un an avant de délivrer le permis. C'est normal, car il s'agit d'un bâtiment iconique et nous ne pouvons pas nous permettre d'opérer de mauvais choix. Nous devons aussi garantir sa réversibilité dans le temps. Nous inscrivons ce projet dans un processus qui permet au pouvoir public de garder le contrôle. Comme je l'ai dit en sections réunies en réponse à la question de M. Van den Driessche sur l'article 17, le Conseil communal restera compétent pour poser des questions sur la gestion du bâtiment.

L'idée d'une régie communale autonome est une première. Nous avons choisi cette option, car nous souhaitons être innovants et préserver la transparence. Il y a quelques années, nous aurions peut-être opté pour une asbl. La régie communale autonome

permet la transparence, la représentativité du Conseil communal et l'association d'autres niveaux de pouvoir et du monde de l'entreprise. Les associations de brasseurs pourront siéger dans ladite régie communale.

Nous continuons d'être appuyés par un grand bureau d'étude. Nous ne travaillons pas dans la précipitation, seuls dans notre coin. Nous suivons une démarche et une méthode. Je comprends les abstentions de l'opposition qui se pose des questions sur l'avenir du projet, mais nous sommes déterminés à garantir la transparence et à soutenir ce projet phare de la capitale.

**M. Courtois**, premier échevin.- Le débat sur les anciennes bourses a eu lieu dans de nombreuses villes, particulièrement en France et en Espagne. En l'occurrence, nous mettons en valeur notre produit phare qu'est la bière. Peu de villes dans le monde peuvent porter un projet aussi important de promotion de leur ADN. L'avantage du présent projet est qu'il réhabilite un bâtiment qui est resté pratiquement à l'abandon pendant des années. Ce projet est innovant. Il s'inscrit dans une structure où chacun a son mot à dire et où la Ville a un droit de parole et de décision.

Produit innovant, réaffectation d'un bâtiment à l'abandon, concertation de tout le monde, bureau de consultance. Nous aurions pu imaginer un palais du chocolat, mais nous avons préféré la bière, car les brasseurs ont adhéré immédiatement à notre projet. Il est rare d'avoir une association entre le secteur public et le secteur privé.

**De heer Van den Driessche**.- Mijnheer de voorzitter, ik zou die statuten toch maar aanpassen. Het is goed dat de burgemeester bevestigt dat de gemeenteraadsleden alle vragen zullen kunnen stellen. Die staan wel in de handelingen, maar wie kijkt daar over pakweg vijf of zes jaar nog naar? Onze opvolgers zullen zich vooral baseren op de statuten. Er zal toch een grotere rechtszekerheid zijn als de statuten worden aangepast.

De burgemeester was verwonderd dat dit in de statuten was ingeschreven. Ik begrijp

hem en ik geloof hem, maar kijkt dan niemand bij de voorbereiding van een dergelijk project naar de documenten vooraleer ze naar de gemeenteraad gaan? Daar maak ik me toch wel wat zorgen over, want welke zaken missen we dan nog op dat vlak?

**M. le Bourgmestre.**- Je m'engage à faire analyser juridiquement ce point. Si nécessaire, je le soumettrai à nouveau au Conseil.

**M. Ceux.**- Les objectifs du projet ne me posent pas problème. Simplement, au vu des informations dont nous disposons, nous nous interrogeons sur les meilleurs outils qui permettront de les atteindre. Telle était la question.

**De heer Van den Driessche.**- Mijnheer de voorzitter, Ik heb nog een vraag bij punt 25, de vzw Culture et Citoyenneté. Ik heb die vzw eens gegoogeld, maar ik vind er nergens een spoor van terug.

Mijn logische vraag is dus of die vzw wel degelijk bestaat. Ik heb ze alleszins niet gevonden.

**M. le Bourgmestre.**- Il s'agit d'un défilé organisé par la communauté subsaharienne qui promeut de jeunes talents belges dans le domaine de la mode.

**De heer Van den Driessche.**- We subsidiëren dat, maar zijn we er zeker van dat die vzw bestaat? Het is toch wel eigenaardig dat men ze niet terug kan vinden.

**De Burgemeester.**- Mijnheer Van den Driessche, als die vzw niet bestaat, is er ook geen subsidie. Het departement Financiën verifieert dat.

### **Dossiers de M. l'échevin Courtois**

- Accord de la section.

**Mme Lemaitre.**- Je souhaiterais intervenir sur les points 124 et 125 relatifs au prêt et à l'entretien des machines de vote. Ces points constituent un enjeu démocratique essentiel. Tout le monde se souviendra du chaos autour des résultats des dernières

élections. Tout qui a assisté à la centralisation des dépouillements des scrutins au Palais de justice aura remarqué à quel point le système était archaïque. Il s'agit en l'espèce de s'inscrire dans un marché négocié par la Région. Il ne faut pas prendre cela à la légère.

Combien de machines cela représente-t-il au total ?

Où ces machines seront-elles stockées ? Le contrat de prêt prévoit un stockage par la Ville, par un tiers ou par Smartmatic. L'endroit de stockage sera-t-il sécurisé ?

Qui contrôlera ces machines ? Le contrat permet un contrôle par la Ville ou par Smartmatic. Dans le premier cas, qui effectuera les contrôles ? Comment garantir que la personne en charge des contrôles ne modifiera pas les machines ?

Quelles garanties Smartmatic apporte-t-elle au bon fonctionnement des machines le jour même du vote ? En cas d'impossibilité de voter dans un bureau, quelles mesures sont prévues ?

Comment le votant pourra-t-il vérifier que son vote correspond à ce qu'il a encodé ?

Quelles sont les mesures prises pour empêcher l'intrusion dans les systèmes informatiques des machines ? La garantie ne couvre pas la modification ou la manipulation qui n'aurait pas été approuvée par Smartmatic. Dernièrement, nous avons appris que la Sûreté de l'État allait lancer une information sur les risques d'ingérence russe dans les élections locales. Ce risque est bien réel. Quelles mesures de sécurité seront prises par la Ville pour garantir la sécurisation des machines électroniques de vote face au risque d'ingérence par les Russes ou autres ?

**M. Courtois**, premier échevin.- Je ne dispose pas des réponses techniques à vos questions. Le nouveau système repose sur de nouvelles machines. Si vous le désirez, je vous en présenterai les modalités en sections réunies du prochain Conseil communal. Des tests sont déjà en cours. S'agissant de l'intrusion éventuelle de tiers lors du vote, je précise que ces machines ne sont pas connectées à internet. Je demanderai au responsable désigné de répondre à vos questions relatives à la

nouvelle procédure électorale. Je rappelle que ce système a été mis en place par la Région et que nous avons décidé d'y adhérer.

**Mme Lemaitre**.- Je suis inquiète de l'absence de réponses techniques à mes questions. La sécurité de ces machines est une question essentielle. Où seront-elles stockées ? Comment seront-elles protégées contre d'éventuelles intrusions ? Il existe un risque qu'elles soient manipulées.

N'attendez pas le prochain Conseil communal pour vous préoccuper de ces questions de sécurité.

**M. Courtois**, premier échevin.- Nous nous en préoccupons, je vous rassure.

### **Dossiers de Mme l'échevine Hariche**

- Accord de la section.

**M. François**.- Je souhaiterais intervenir sur le point relatif au rapport annuel 2017 concernant le personnel de la Ville.

Au nom du groupe DÉFI, je salue toutes celles et tous ceux qui travaillent à la Ville et pour la Ville. La toute grande majorité d'entre eux remplissent avec sérieux et passion leur mission de service à la population bruxelloise.

J'adresse quelques rappels aux responsables des ressources humaines de la Ville pour qu'à court et moyen termes soient augmentés le taux d'emploi de femmes occupant des postes dirigeants et le taux d'emploi de personnes en situation de handicap. Je remercie l'échevine Hariche pour le texte que nous pourrions collectivement proposer à la rentrée sur l'augmentation du taux d'emploi des personnes en situation de handicap parmi le personnel de la Ville.

De la lecture de ce rapport annuel, d'ailleurs très bien fait, je relève quelques éléments relatifs au bien-être et au climat au travail. Je suis surpris par le nombre d'actes de violence déclarés au sein des différents services. Une démarche proactive doit être

entreprise dans ce domaine.

Le nombre de licenciements pour cause de maladie est en forte augmentation en 2016 et 2017. Selon moi, les employeurs privés ou publics doivent investir dans l'inclusion en misant sur la volonté de la personne et ses talents, plutôt que la considérer au travers de sa maladie, même de longue durée. Les employés seraient fidélisés s'ils pouvaient retourner au travail dans de bonnes conditions après une absence ou un traitement de longue durée, sans crainte de licenciement et en pouvant compter sur la flexibilité de leur direction. Vu l'augmentation du nombre de licenciements pour cause de maladie (de longue durée, je suppose), je m'interroge sur la gestion par les ressources humaines de cette problématique bien précise.

**Mme Hariche**, échevine.- Je remercie M. François pour les propos qu'il a tenus sur la motion qui sera soumise à la rentrée et que certains groupes n'ont pas eu le temps d'analyser. Elle répondra aux objectifs que nous nous étions assignés pour cette législature.

S'agissant du bien-être au travail, vous avez souligné qu'il y avait plus de signalements de faits de violence. Sans doute est-ce lié à l'attitude proactive que nous adoptons vis-à-vis des organisations syndicales qui ont elles-mêmes une attitude proactive vis-à-vis du personnel. Notre personnel signifie sans doute les faits de violence bien plus facilement qu'on ne peut le faire dans le privé. Cela ne nous empêchera pas, évidemment, de nous interroger sur les réponses à apporter pour veiller à ce que ces faits de violence ne soient pas répétés. Dans les structures privées, le taux de situations déclarées est bien plus élevé. Il en va de même, malheureusement, pour les maladies de longue durée, puisque le nombre de personnes en maladie de longue durée à la Ville est de 8,4 % contre 7 % de moyenne nationale.

Lorsque cela est possible, il est proposé de recaser les personnes. Malheureusement, il arrive régulièrement que la commission médico-administrative, dans laquelle des médecins donnent également leur point de vue, constate qu'aucune tâche ne peut être

confiée à l'agent en maladie de longue durée. À ce moment-là, la seule solution possible est de s'en séparer.

Bien sûr, il y a moyen de mieux faire. Nous veillerons à l'avenir à nous interroger sur les moyens d'améliorer la situation.

**Mme Jellab**.- Je souhaiterais intervenir sur le point 132 relatif à la création d'une école fondamentale à pédagogie active. Mes interventions d'aujourd'hui ne visent qu'à féliciter le Collège... Après cela, j'arrête !

*(Sourires)*

Vous savez que nous vous soutenons dans ce projet magnifique. Vous l'avez nommé *À la croisée des chemins*, mais j'imagine que votre chemin est très bien tracé vers cette pédagogie active et moderne dont nous rêvons tous pour nos enfants. Nous devons repenser notre mode d'enseignement. Le nôtre est essentiellement inégalitaire.

L'échec et le décrochage y sont omniprésents. Le système conventionnel a montré ses limites. J'ignore si vous avez déjà choisi une pédagogie précise (Montessori, Steiner, Freinet, Decroly ou un mix des quatre). Ces pédagogies sont nées après la guerre, quand Freinet et Decroly ont dit « Plus jamais ça ! On évitera la guerre quand on fera des adultes qui ne sont plus des moutons grâce à un esprit critique et aiguisé, et au respect mutuel. » Nous pensons réellement que ces pédagogies actives peuvent former des adultes beaucoup plus créatifs, confiants en eux-mêmes et autonomes, porteurs des valeurs dont nous avons tellement besoin dans notre société et qui sont souvent piétinées : bienveillance, solidarité, entraide entre les enfants.

Je voudrais vous poser quelques questions concernant la direction. Il semble que la directrice ait déjà été nommée. Elle sort d'un système conventionnel. A-t-elle reçu une formation particulière ?

S'agissant des professeurs qui travailleront dans cette école, avez-vous accordé une attention particulière à leur formation ?

On dit que ces écoles exigent souvent des budgets beaucoup plus importants. Est-ce exact ?

Je vous invite aussi à travailler avec nos aînés. Une maison de repos se trouve tout près. Cela vaut peut-être la peine de diriger les petits vers cette maison de repos qui se trouve à 100 m afin de travailler sur la bienveillance entre les deux générations.

Un autre point qui me tient à cœur est la sécurité routière autour de l'école, située aux abords d'un carrefour extrêmement dangereux où les gens roulent très vite pour entrer ou sortir de la Ville. Des aménagements ont déjà été réalisés, mais je songe surtout aux petits qui viendront avec leurs parents en tram. Avez-vous déjà discuté avec la STIB des mesures à même de sécuriser au maximum les arrêts de la ligne 3 ?

**Mme Hariche**, échevine.- Cela fait un an que nous travaillons sur ce projet. Nous n'avons évidemment pas attendu que le bâtiment soit prêt pour nous poser des questions sur le type de pédagogie qui sera développé et par qui, et sur les formations nécessaires. Le rapport fait mention des pédagogies actives. Nous ne voulons pas choisir une pédagogie active en particulier. Nous estimons qu'il y a intérêt à conserver l'ensemble du panel disponible. Ce qui est essentiel, dans chacune d'entre elles, c'est que l'enfant est acteur de son apprentissage et que le développement du libre examen et de l'esprit critique y est fondamental, avec tout ce que cela n'implique de la part des adultes encadrants. Il n'y a donc pas une pédagogie, mais plusieurs.

J'en viens aux moyens. Le bâtiment lui-même a été conçu pour accueillir une école qui pratiquera des pédagogies actives. Si vous avez l'occasion de le visiter, vous constaterez qu'en maternelle, par exemple, les classes sont conçues en cercles pour converger toutes vers ce que l'on pourrait appeler l'agora, ce qui permet un travail transversal, les plus petits avec les plus grands, et de groupe, y compris pour les enseignants qui les encadreront.

Les enseignants de cette année et de l'année prochaine ont été sélectionnés il y a un an, à peu près. Nous connaissons donc déjà l'équipe de la rentrée 2019-2020. Il était indispensable que les personnes adhèrent au projet et qu'elles acceptent de travailler en équipe. En effet, l'une des difficultés de la pratique des pédagogies actives est que toute l'équipe doit y adhérer, faute de quoi cela ne peut pas bien fonctionner. C'était une condition sine qua non pour le recrutement des personnes ou leur déplacement, car certaines enseignent déjà ailleurs. Elles ont reçu un peu de formation sur les pédagogies actives dans leur formation initiale, mais elles l'ont surtout mise en œuvre dans leurs classes. Des formations ont également été données, qui portent sur les pédagogies actives et la pédagogie par la bienveillance. Cela nous semblait extrêmement important. Il s'agit essentiellement de femmes, cette année. Elles ont également travaillé à la rédaction du projet pédagogique de l'établissement, qui s'inscrit dans la lignée du projet éducatif de la Ville de Bruxelles, mais qui sera spécifique quant au type d'activités qui y seront organisées. Elles ont également participé au choix du nom de l'école. Une motion engageait le Collège à donner des noms de femmes. En l'occurrence, c'était peut-être moins approprié et cela risquait d'être réducteur si nous avions choisi, par exemple, Montessori. Nous avons préféré un nom plus neutre, mais suffisamment évocateur.

La direction a été désignée il y a une quinzaine de jours. Cette directrice a développé un projet de pédagogie active dans son établissement avec les enseignants qui acceptaient, soit environ 80 % de l'établissement. Elle a suivi énormément de modules qui vont dans le sens du développement des pédagogies actives. Les projets que devaient soumettre tous les candidats à cette fonction devaient coller avec le type de pédagogie qui sera développée. Cette personne a été réellement excellente tant à l'écrit qu'à l'oral. La direction et de nombreuses institutrices, y compris des auxiliaires d'éducation et la future secrétaire de l'école, ont déjà eu l'occasion de rencontrer les parents et de leur donner une série d'explications, et de distribuer le projet d'établissement. Il existe là un véritable vivier.

S'agissant du travail avec les personnes du troisième âge, vous devez savoir qu'un élément fondamental de ce type de pédagogie est l'ouverture sur le monde, ce qui laisse la possibilité de travailler avec le home qui se trouve à proximité, mais aussi les associations et autres.

Quant à la sécurité routière, un plan de déplacements a déjà été imaginé, puisque au 1er septembre, les élèves seront au nombre de 240 : 2 classes d'accueil, 4 classes de première maternelle et 4 classes de première primaire, en plus du personnel. Un plan de déplacements a donc été pensé, notamment avec l'organisation de rangs. Cet élément sera proposé et élaboré avec les élèves. Avec Mme Ampe, nous avons élaboré un plan de sécurisation des abords d'école. Nous venons de terminer la voirie. Cela n'a donc pas encore pu être fait. Nous espérons que tout sera terminé pour la rentrée. Les enfants étant très jeunes, des rangs vélos seront organisés également.

**Mme Temmerman.**- Je voudrais intervenir sur le point 138. Je souhaite également remercier l'échevine Hariche et ses services. Ce point concerne le cahier des charges relatif à la réfection des menuiseries de l'athénée et de la crèche Émile Bockstael. J'avais émis en séance l'idée, au lieu d'orienter les 150 châssis vers la déchetterie comme prévu, de les destiner au réemploi. Entre M. Zian qui s'énervait en me reprochant de demander tout tout de suite et M. Coomans de Brachène qui, pour la centième fois en cinq ans, me répondait qu'il prendrait en considération mes remarques, Mme Hariche a dit vouloir envisager les différentes possibilités avec ses services. Et deux Conseils communaux plus tard, c'est fait ! Je tiens donc à la remercier. C'est aussi un beau pied de nez à certains de ses collègues qui me disent depuis cinq ans que c'est trop compliqué et trop technique. Cette fois, cela a été très vite fait. Ce fut une question d'un tiers de page dans un cahier des charges... Un grand merci et j'espère que vos collègues en prendront de la graine !

### Dossiers de Mme l'échevine Lemesre

- Accord de la section.

### Dossiers de Mme l'échevine Lalieux

- Accord de la section.

**M. Ceux**.- Je souhaite intervenir sur le point 52 relatif au placement de 25 conteneurs destinés à l'huile usagée. C'est une excellente démarche. Les emplacements sont-ils connus ? À quel type de population sont-ils destinés ? S'ils sont réservés à l'usage des habitants, des contrôles seront-ils effectués pour éviter que les commerçants ne les utilisent ?

**Mme Lalieux**, échevine.- Ces conteneurs seront placés à côté des bulles à verre. Pour l'instant, deux quartiers font l'objet d'un test à Neder-over-Heembeek et Anneessens. Aucun contrôle n'est possible s'agissant des commerçants, car c'est une société privée qui se charge de la gestion des Oliobox et nous n'allons pas placer des agents pour contrôler les utilisateurs. Ce système existe dans d'autres communes et nous verrons si nous pouvons le réguler. Nous allons le tester pendant six mois et si tout se passe bien, il sera étendu à l'ensemble du territoire de la Ville. L'on sait combien les usagers abîment les égouts ou polluent lorsque les huiles sont déposées au pied des arbres.

Monsieur Maingain, je reviens sur les 60.000 € du budget. Vous savez que nous ne sommes pas compétents pour les déchets ménagers. Nous avons travaillé avec une association de commerçants en lui allouant un subside afin qu'elle trouve un endroit et conclue un accord avec un opérateur privé. Malheureusement, elle n'a pas les épaules assez solides pour ce faire et elle nous a demandé d'abandonner le projet. C'est une très bonne idée, mais il nous faut un partenaire, car nous ne sommes pas agréés pour collecter les déchets.

## Dossiers de M. l'échevin Ouriaghli

- Accord de la section.

**M. Maingain**.- Je souhaiterais intervenir sur le point 149 relatif au contrat de concession pour le Cirque royal. Les contrats types et le business plan nous sont présentés aujourd'hui. J'espère que ce plan tient la route. On sent que la Régie est en l'occurrence dans son cœur de métier, à savoir la location de salles. Je me réjouis de l'ouverture de la salle après les péripéties que nous avons connues.

Ce qui me gêne, c'est que nous ne percevons pas bien l'objectif de la gestion de cette salle. Gérer une salle et la garder dans le giron public doit présenter l'intérêt de porter un projet public. Sera-t-il possible de déroger aux loyers fixés par la Régie pour permettre à des artistes de répéter leur spectacle ou favoriser l'émergence de nouveaux artistes ?

Je suis surpris de constater que la Régie considère que la gestion du Cirque royal fait partie de son cœur de métier, alors que c'est moins le cas pour le bâtiment de la Bourse.

**M. Ouriaghli**, échevin.- Il n'y a aucun problème à analyser au cas par cas les possibilités de promouvoir tel ou tel autre concert. A priori, la réponse à votre question est négative, mais je pense que pour certains spectacles, l'actuel directeur sera prêt à entendre les demandes de la Ville visant à aider des groupes à se produire au Cirque royal. Toutefois, ce sera plus l'exception que la règle.

**M. Maingain**.- Voilà typiquement une réponse qui m'inquiète. J'entends que la porte est ouverte, et c'est déjà très bien. Mais là réside le problème d'avoir confié la gestion du Cirque royal à la Régie. Le modèle économique de la Régie est la location de salles et la perception de loyers. Peut-être faudrait-il approuver ici en Conseil

communal un modèle de location qui ne soit pas celui que vous proposez dans le plan d'exploitation. Il permettrait de proposer un loyer inférieur pour la location de la salle lorsqu'il s'agit de promouvoir de nouveaux artistes ou de permettre la répétition de spectacles. J'ai l'impression que vous manquez une occasion. Je ne condamne pas votre projet de gestion, mais j'aimerais que cette réflexion soit menée. Il est de notre devoir de prévoir une modulation des prix pour soutenir les jeunes artistes bruxellois.

**M. Ouriagli**, échevin.- Nous laissons cela au Botanique, lequel bénéficie de subsides. L'avantage de la Ville est qu'elle gère plusieurs salles, notamment au travers de sa Régie. Des conventions sont signées, qui permettent de lancer des actions pour soutenir bon nombre d'artistes. Tel est le cas pour la salle de la Madeleine. Donc, a priori, ma réponse est négative.

Compte 2017 de la Régie foncière des propriétés communales - Rekening 2017 van de Grondregie van de Stadseigendommen

**Vote**

**M. le Président**.- Nous devons à présent nous prononcer sur le compte 2017 et ses annexes, le bilan 2017 et le compte des résultats 2017 de la Régie foncière des propriétés communales.

*(Il est procédé au vote nominatif.)*

**M. le Président**.- Adoptés.

**De heer Dhondt**.- Mijnheer de voorzitter, ik heb een opmerking bij punt 66 met betrekking tot verschillende overheidsopdrachten die gelanceerd gaan worden in het kader van het informaticabeleid, waar een bedrag van 12,2 miljoen euro mee gemeoid is.

Elk jaar is er wel iemand van de oppositie die daar vragen over stelt teneinde een beter begrip te krijgen van al die investeringen. Ik heb de beslissing doorgenomen en vastgesteld dat ze heel wat belangrijke zaken inhoudt die de dienstverlening aan de

burger zeker zullen verbeteren. Ik had per mail ook al vragen gesteld over een richtschema waar naar verwezen wordt, het informaticastuurplan. Er wordt eveneens verwezen naar het programma BXL 2021, de verhuis naar het nieuw administratief centrum.

Is het niet mogelijk een bredere nota in te kunnen kijken zodat we niet alleen kunnen zien op welke manier de voorbereiding van de verhuis naar Brucity gebeurt, maar ook meer algemeen, hoe we de investeringen die nu worden voorgelegd moeten kaderen?

Ik heb van het kabinet van schepen Ouriaghli een slide gekregen. Ik zie daar een evolutie. Over een periode van vijf jaar gaat het om 22 miljoen euro, maar op welke manier moet ik het punt dat nu voorligt interpreteren? In de grafiek zouden we in 2018 ongeveer 3 miljoen euro investeren, maar hier hebben we het over 12 miljoen. Kunt u nu dus een woordje uitleg geven over de beslissing die ons is voorgelegd en ons zeggen hoe dit kadert in het algemeen richtschema?

**M. Ouriaghli**, échevin.- Je remercie M. Dhondt de s'intéresser au service informatique de la Ville en dehors des faits divers...

Je propose que le schéma directeur informatique de la Ville vous soit présenté par les services en septembre, en sections réunies.

S'agissant du budget extraordinaire, le montant de 12 millions € a déjà été voté. Nous restons dans cette enveloppe. Ce qui vous est soumis aujourd'hui ne vise que des déplacements budgétaires pour l'achat de matériel informatique et la réalisation de projets.

**De heer Dhondt**.- Mijnheer de voorzitter, ik dank de schepen voor zijn antwoord en ik denk dat het inderdaad interessant zal zijn om hier in de sectie dieper op in te gaan en te kijken hoe de voorbereiding van de verhuis evolueert, zodat we dat goed kunnen volgen.

### **Dossiers de Mme l'échevine Ampe**

- Accord de la section.

### **Dossiers de M. l'échevin Coomans de Brachène**

- Accord de la section.

**Mevrouw Persoons.**- Mijnheer de voorzitter, ik heb nog een vraag bij punt 157 van schepen Coomans de Brachene, met betrekking tot de inventaris van de leegstaande woningen op het grondgebied van de stad Brussel. Daar is een rapport bijgevoegd met alle maatregelen die genomen worden om de leegstand te bekampen.

Ik heb twee vragen. Bestaat er alleen een lijst voor de privéwoningen of is er ook een lijst met alle andere leegstaande gebouwen, zoals kantoren, entrepots, met daarnaast nog een lijst van de leegstaande gebouwen waar de stad Brussel eigenaar van is?

Zal die lijst openbaar worden gemaakt op de website van de stad?

Het is zeer interessant te zien welke maatregelen de stad neemt om leegstand te voorkomen, maar ik mis in die lijst nog de tijdelijke bezettingen. In hoever tracht de stad de mogelijkheid te geven aan verenigingen, organisaties, organisaties voor sociale opbouw, om in die leegstaande woningen tijdelijk sociale woningen in onder te brengen. Er zijn op dat vlak volgens mij tal van mogelijkheden.

Die inventaris is heel indrukwekkend, maar ondanks het feit dat de taksen op leegstaande woningen stijgen, blijven er nog bijzonder veel woningen leegstaan. Een aantal daarvan staan al leeg sinds de jaren 70 en 80, wat echt hallucinant is. Waarom kan daar niets aan gedaan worden?

**M. Coomans de Brachène,** échevin.- Le sujet que vous soulevez est très intéressant et m'interpelle depuis le début de mon mandat. Vous avez totalement raison. J'avais envisagé la publication de cette liste et je l'avais suggéré à mes services. Cela contribuerait à la vitalité de notre Ville. À l'époque, nos services juridiques nous avaient indiqué que ce n'était pas possible eu égard à une série de règlements. Je poserai à nouveau la question, car cela reste d'actualité. Une telle mesure éviterait que les pouvoirs publics ne soient à chaque fois obligés de compenser les carences de

certaines propriétaires qui posent problème. Mais vous comprendrez que pour nos services juridiques, c'est la loi qui prime.

S'agissant des occupations temporaires, je puis vous rassurer. En effet, chaque semaine, je signe un, voire plusieurs courriers proposant aux propriétaires d'immeubles abandonnés, oubliés ou temporairement inoccupés, de les céder en affectation pour des associations temporaires. Cela a déjà donné quelques résultats. Notre cellule stratégie de développement travaille très bien à cet égard. Je la remercie et je salue son travail. Nous collaborons avec une série d'associations de manière constructive pour que ces immeubles soient toujours occupés sans que soit mise en péril leur future revitalisation. La liste dont question reste trop importante.

Je précise toutefois que la quasi-totalité des grands chancres urbains de la Ville de Bruxelles ont été éradiqués en l'espace de six ans. Nous pouvons déjà nous en féliciter. Il en reste trop, mais nous y travaillons.

**Mevrouw Persoons**.- Mijnheer de voorzitter, ik had nog graag een antwoord op twee vragen. Komt er ook een lijst van alle andere gebouwen, kantoorgebouwen, entrepots, gebouwen van de stad Brussel?

Kan ik daarnaast een rapport krijgen van de tijdelijke bezettingen? Wie is waar ondergebracht? Hoe gebeurt dat? Kan dat ook aan de gemeenteraad worden voorgelegd?

**M. Ceux**.- J'entends que vous éprouvez toujours des problèmes avec la publication de ladite liste. Toutefois, elle est annexée au point du Conseil communal et est donc publique. Tout le monde y a accès. Il suffit d'introduire une demande auprès du cadastre pour connaître le nom du propriétaire.

## Dossiers de M. l'échevin Zian

- Accord de la section.

**Mme Nagy**.- Je souhaiterais intervenir sur le point 80 relatif à l'évolution de l'Agenda 21. Cet outil est important pour moi, car il tente de mesurer l'évolution de la consommation et des comportements durables de la Ville et de ses services, ainsi que du CPAS.

Il s'agit probablement du dernier Agenda 21 de la présente législature. Je souhaiterais donc attirer l'attention sur une série d'indicateurs qui ne me semblent pas aller dans le bon sens.

Ainsi, la consommation de diesel dans le parc automobile de la Ville de Bruxelles est en forte hausse : de 491.000 litres en 2014, nous sommes passés à 873.000 litres en 2017. Sachant que le diesel est un carburant extrêmement nocif pour la santé et l'environnement, pourquoi une telle augmentation, malgré l'augmentation du recours aux véhicules électriques ? La consommation d'essence est également en hausse.

Une des faiblesses de l'Agenda 21 concerne les actions relatives à la politique de taxation visant à encourager les bonnes pratiques environnementales. Seuls 25 % des bâtiments abandonnés signalés sont taxés, contre 61 % au début de la législature.

Des faiblesses apparaissent également en matière de marchés publics : sur 67 marchés publics, seuls 8 intégraient des clauses sociales en 2017, contre 14 sur 62 en 2016. Ces chiffres nous montrent que la consommation durable et responsable n'est toujours pas intégrée par l'ensemble des services.

D'autres éléments qui posent problème sont les indicateurs de développement économique, notamment pour le soutien aux entreprises durables. En 2013, 53 actions ont encouragé l'entrepreneuriat durable. En 2017, elles n'étaient plus que 18.

Voilà un secteur économique porteur pour lequel le nombre d'actions est en diminution.

L'Agenda 21 montre l'évolution du nombre d'immeubles et de logements créés par le biais du Projet X. C'est assez affolant : en 2010, 159 logements ont été créés par le Projet X, contre 25 en 2017. L'évolution est donc négative alors qu'il y a une augmentation exponentielle des coûts.

Je souligne l'intérêt de l'outil. Je souhaite le retour à une signalétique du type vert, orange et rouge pour mettre en évidence l'évolution des critères. Certains critères pourraient être revus ou améliorés.

Je suggère d'intégrer cet outil au Plan climat. J'ai noté que le CPAS mesurait les évolutions de la production de CO2 de son personnel, contrairement à la Ville. Une réflexion doit être menée pour améliorer encore l'efficacité de l'Agenda 21 qui nous permet de voir comment la Ville, dans la réalité de ses actions, intègre les dimensions environnementale, sociale et économique.

**Mme Jellab.**- Comment pourriez-vous intégrer ces 470 fiches dans le Plan climat ? Il est essentiel de ne disposer que d'un seul outil plus lisible.

**M. Zian.**- Je remercie Mme Nagy. J'ignore si c'est sa formation de sociologue urbaine qui l'a encouragée à éplucher ces quelque 500 pages de littérature ardue constituées de fiches extrêmement techniques. Toutes vos questions sont extrêmement pertinentes. Il s'agit d'une matière transversale. Ce n'est pas moi qui détiens directement les leviers de notre action : vous avez cité la flotte automobile de la Ville, les formes de taxation liées aux actions en faveur du développement durable, les marchés publics, le Projet X, les logements, etc.  
Je me propose de répondre par écrit à vos questions.

S'agissant d'une sorte d'uniformisation des outils, je suis en faveur d'une démarche visant à les faire évoluer vers un outil commun chapeauté par le Plan climat en ce qui concerne les questions qui y sont directement liées. L'Agenda 21 intègre également des questions de gouvernance, comme l'égalité entre les hommes et les femmes. La profusion d'outils et d'indicateurs dans des plans différents prête à confusion. Je suis en faveur de la création d'un outil qui rassemblerait toutes ces données.

Nous pouvons envisager l'utilisation d'une signalétique par couleur.

Malheureusement, le logiciel utilisé connaît un certain nombre de limites techniques que nous devons résoudre pour améliorer la lisibilité de toutes ces données.

Je répondrai à l'ensemble de vos questions par écrit.

### **Dossiers de Mme l'échevine Barzin**

- Accord de la section.

**M. Ceux**.- Je félicite l'échevine ainsi que sa collègue pour la réunion consacrée au plan de stationnement de Neder-over-Heembeek. Dans la salle, un vote à main levée a montré une unanimité, moins une abstention et un vote contre, pour l'établissement d'une zone bleue sur Neder-over-Heembeek. Avez-vous déjà agi en ce sens ?

**Mme Barzin**, échevine.- C'est en effet une excellente réunion de participation sur le stationnement que nous avons organisée avec Marion Lemesre à Neder-over-Heembeek. Nous mettrons en place un vote pour consulter au mieux la population sur l'extension de la zone bleue. Le panel d'habitants présents lors de la réunion participative était significatif, mais il n'était pas totalement représentatif. L'idée est d'entendre l'ensemble de la population de ce périmètre.

## Vote

**M. le Président**. - Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers. Le Collège vous propose de voter oui.

*(Il est procédé au vote nominatif.)*

**M. le Président**. - Adoptés, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

## Proposition de motion

### **Proposition de motion introduite par Mme Nagy et M. François concernant la mise en place d'un audit sur l'habitabilité du quartier Saint-Géry**

### **Voorstel van motie ingediend door mevr. Nagy en dhr. François betreffende het laten uitvoeren van een audit over de leefbaarheid van de Sint-Gorikswijk**

**M. François**. - Les problèmes que rencontrent les habitants du quartier Saint-Géry ne sont pas nouveaux. Cela fait plusieurs années que le comité de quartier Saint-Géry interpelle les autorités. C'était déjà le cas sous la précédente législature.

La projection du film *Nuit et jour à Saint-Géry* porté par le comité de quartier Saint-Géry a surtout évoqué, pour moi, la jeunesse qui imprime aujourd'hui à ce quartier son rythme cardiaque qui frôle parfois l'arythmie. Ce document nous a motivés, Mme Nagy et moi-même, pour tenter de dégager une solution afin de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons depuis de trop nombreuses années. En écoutant les habitants du quartier, mais aussi en me renseignant auprès de juristes qui travaillent à Bruxelles Environnement, nous avons souhaité vous soumettre non pas une proposition de motion politique, mais un texte qui ne nous enferme pas dans une logique négative.

Le texte que nous vous proposons de voter aujourd'hui prend suffisamment de hauteur pour repartir d'une page blanche, pour écrire ensemble une nouvelle histoire pour un quartier plus apaisé, rééquilibré, où la hiérarchie des fonctions remet la quiétude et la santé des habitants parmi les priorités.

Des situations restent problématiques en termes de respect et de devoirs de chacun.

L'élément essentiel de notre proposition est un audit externe que nous voulons voir commander par le Collège de la Ville et qui aura pour but de dresser objectivement et en concertation avec les autorités de la Ville, Bruxelles Environnement, les pompiers, la police et d'autres acteurs impliqués, un constat de la situation et des infractions éventuelles, qu'il s'agisse de la santé, de l'habitabilité, des violences, des nuisances ou de la propreté publique. Sur la base de cet audit externe et objectif, il y aura tout lieu, pour la majorité, d'élaborer un plan d'action pour le quartier Saint-Géry en concertation avec ses habitants et d'instaurer un moratoire sur les implantations d'établissements horeca.

Si, malheureusement, nous en restons au petit jeu majorité contre opposition, il s'agira d'un message clair envoyé aux habitants du quartier qui seront donc officiellement traités comme des sous-habitants par les autorités de la Ville, qui ne méritent pas de vivre normalement ni de bénéficier des mêmes règlements que certains autres habitants de certains autres quartiers, comme ceux du quartier Alhambra. Ce sera aussi la porte ouverte aux infractions commises par certains établissements du quartier Saint-Géry depuis de très nombreuses années. Certains faits ne sont toujours pas sanctionnés.

**Mme Nagy**.- Je souhaiterais rappeler un élément important. Le quartier Saint-Géry a fait l'objet d'investissements considérables de la Région et de la Ville de Bruxelles visant à revitaliser le logement (îlot de la Banane, Lion d'or, home pour personnes âgées), sans compter les investissements consentis par les habitants pour rendre ce quartier à nouveau occupé. Notre motion vise à ce que soit dressé un état des lieux, un constat d'une situation qui dure depuis au moins deux législatures.

Le texte demande également d'expliquer pourquoi des infractions commises depuis quatre ou cinq ans ne sont toujours pas sanctionnées par les services de la Ville concernés.

Tous les Conseillers communaux sont sollicités par les habitants. L'idée est de dresser un état des lieux et d'élaborer un plan d'action pour rendre à ce quartier une

habitabilité minimale. Faute de cela, il s'agira d'un quartier sacrifié, malgré les investissements importants consentis par les pouvoirs publics pour y créer du logement. Une ville vivante, sécurisée et attrayante est une ville où l'habitat est partout, mais de bonne qualité.

**Mme Jellab**.- Nous soutiendrons cette motion. Nous sommes très soucieux de la santé des habitants qui vivent à cet endroit. Notre groupe est déjà intervenu à plusieurs reprises sur le sujet. Les habitants du quartier font preuve d'une responsabilité intelligente. Ils ne sont pas contre les établissements horeca et leurs activités, mais ils souhaitent retrouver un équilibre dans le quartier. Ceux qui en ont les moyens sont partis, mais beaucoup, notamment ceux qui vivent dans ce home ou qui ont investi dans le quartier, veulent y rester, car ils s'y plaisent. Il est de votre ressort de donner à ces gens la chance de bien vivre dans leur quartier et de veiller à leur santé. C'est une question de santé publique. Beaucoup d'habitants sont au bord de la crise de nerfs. D'autres quartiers vivent la même situation. Il faudra mener une vraie réflexion sur l'équilibre à établir dans des quartiers vivants comme celui-ci.

**M. Ceux**.- Le film que nous avons visionné nous a permis de constater combien la démarche des habitants du quartier et d'autres était positive. Le texte de la motion m'inspire deux réactions.

D'abord, pourquoi un état des lieux ? Nous connaissons bien la situation. Ce dont nous avons surtout besoin, ce sont des réponses du Collège, raison pour laquelle nous soutiendrons cette motion.

Malgré les tentatives de conciliation entre habitants et secteur horeca, la situation reste problématique. Ce quartier est inscrit au PRAS comme un quartier habitant. Il doit donc être soumis à des normes de bruit beaucoup plus strictes. Au-delà d'un audit, nous attendons que les pouvoirs publics reprennent en main la situation. La personne déléguée par le Bourgmestre à cet effet ne suffit pas.

Nous attendons une position claire et ferme du Collège.

**M. le Bourgmestre**.- En 2012, sous l'impulsion du Bourgmestre, un état de la situation urbanistique et administrative de tous les établissements du quartier Saint-Géry a été réalisé par la cellule Tranquillité publique en concertation avec tous les services de la Ville (police, urbanisme, horeca, propreté...). Les plaintes des riverains ont été rassemblées et tous les établissements et les plaignants ont été rencontrés par la cellule conjointement avec la police.

En 2014, un rapport d'évaluation de la qualité de vie dans le quartier Saint-Géry a été rédigé avec les habitants afin d'objectiver le sentiment de ces derniers. Il a été fait sur la base des témoignages de 104 personnes. Un toutes-boîtes a été distribué dans le quartier au préalable pour prévenir du passage de l'équipe d'enquête. Celle-ci a été menée sur une période de trois mois : du 9 septembre au 30 novembre. Ce rapport est disponible sur simple demande à la cellule Tranquillité publique. Faisant suite aux résultats de l'enquête, des recommandations ont été formulées et un plan d'action a été élaboré.

Il s'agit notamment de poursuivre les contacts avec les habitants du quartier et son comité ; la centralisation des plaintes et la mise en place d'un point de contact unique sont des éléments toujours d'actualité via la cellule Tranquillité publique ; pour la poursuite des mesures d'amélioration de la qualité de vie via le renforcement des contrôles par la police et Bruxelles Environnement, la team police Hypnos a été créée. Elle est, pour rappel, spécialisée en matière de nuisances générées par les terrasses et les établissements horeca. Cette patrouille est spécifiquement dédiée aux troubles à la tranquillité publique. Cette équipe, active tous les jeudis, vendredis et samedis en été, et une fois par mois le reste de l'année, a pour mission de concilier, d'une part, les nuisances liées à la fréquentation des terrasses et des bars et, d'autre part, la tranquillité publique et le bien-être des riverains, cela indépendamment des patrouilles quotidiennement présentes dans le quartier. Il s'agit là d'un travail de proximité permettant d'instaurer un véritable échange avec les exploitants des bars qui perçoivent l'enjeu que représente la tranquillité publique dans un centre urbain et

cosmopolite comme Bruxelles.

Le partenariat avec Bruxelles Environnement, seul organisme habilité à effectuer le contrôle des normes relatives à la lutte contre les bruits de voisinage, a aussi été renforcé afin de mettre en place des mesures de son chez les plaignants. Toute plainte de riverain fait l'objet d'un relais auprès de Bruxelles Environnement ! Il est important de préciser que certains riverains, pourtant très prolixes, refusent d'autoriser ces mesures. D'autres l'ont accepté, notamment un habitant résidant au-dessus du Café Central. Ce travail réalisé par Bruxelles Environnement a permis de prendre des mesures qui portent leurs fruits. Cet habitant nous a fait part, encore très récemment, de sa satisfaction et de sa reconnaissance du travail réalisé par la cellule Tranquillité publique.

Des actions de sensibilisation des commerçants et des usagers des établissements ont été menées. Je ne citerai que celle lancée en partenariat avec Bruxelles Environnement et appelée « Les Gentlemen Noceurs ».

Les patrons d'établissement et les habitants sont toujours régulièrement concertés, invités soit par la cellule Tranquillité publique, soit par moi-même.

Rappelons encore qu'en 2013, un plan été a été élaboré, dont l'objectif est de prévenir les nuisances liées à l'afflux de clients avec l'arrivée des beaux jours (courriers adressés aux commerçants, rencontres des commerçants afin de les sensibiliser, intensification des patrouilles Hypnos...).

Par ailleurs, pour ne pas accentuer l'aspect du quartier dédié à la fête, mais laisser de la place aux habitants pour qu'ils organisent leur propre vie de quartier, le Collège refuse les demandes d'organisation d'événements sur l'espace public avec diffusion de musique amplifiée (toujours en cours aujourd'hui), cela afin de garantir la quiétude des riverains.

De même, un moratoire est d'application concernant l'implantation de nouveaux établissements horeca. Les demandes de changement d'affectation sont systématiquement refusées.

En 2015, une demande a été adressée au Siamu afin de dresser un nouvel état des lieux des établissements du quartier Saint-Géry, demande restée sans suite.

J'en viens aux chiffres. Si l'on compare le nombre de plaintes et le nombre de plaignants entre 2013 et 2017, je constate, moi, un signe tangible d'amélioration des conditions de vie dans le quartier, même si elles restent problématiques :

2013 : +/- 100 interpellations de 10 interlocuteurs différents (sans compter les interpellations téléphoniques) ;

2017 : +/- 10 plaintes.

Concernant les sanctions, nous avons enregistré 37 sanctions administratives communales (SAC) entre 2015 et 2018 (9 pour le café Central, 7 pour le Floréo, 6 pour le Swan Bar, 6 pour le Mezzo,...), 5 sanctions de fermeture d'établissement depuis 2012 (Mezzo, Zebar Bar, Roi des Belges, En Face, Mappa Mundo) et pour la dernière année 2017, le Café Central a écopé de 3 procès-verbaux pour nuisances, 1 pour le Dépôt, 3 pour la Machine, 4 pour le Mezzo et 1 pour le Swan Bar.

Nous menons donc une action concertée, mais aussi complexe. Selon moi, les établissements offrent de trop grandes terrasses, notamment ceux qui sont gérés par des asbl semi-publiques. Nous devons continuer notre action. Des mesures sont prises en collaboration avec la police. Je ne vois pas ce qu'un audit externe pourrait apporter, car la situation est bien connue. C'est sur la répétition des actions de répression des nuisances que nous devons agir, ce que nous faisons.

**Mme Nagy.**- J'entends la réponse du Bourgmestre selon laquelle des actions ont été menées pendant six ans. J'ai moi-même cité la désignation d'un fonctionnaire tranquillité. Cependant, un problème réel subsiste. S'agissant du nombre de plaintes, il se peut que les habitants finissent par se lasser de devoir téléphoner en permanence pour se plaindre, en plus du fait qu'ils ne dorment pas. L'idée de notre texte est de réunir les habitants, les acteurs concernés et le secteur horeca dans une volonté affirmée d'améliorer la qualité de vie de ce quartier. Cet objectif reste valable. Il serait bon que le PS, le MR et le VLD s'y engagent.

L'exploitation des Halles Saint-Géry pose problème. J'y vois une espèce de surenchère. Le marché Saint-Géry doit rester un marché et un lieu d'animation du quartier, pas seulement des activités horeca.

S'agissant des amendes administratives communales, pouvez-vous m'indiquer le montant perçu par la Ville ?

**M. le Bourgmestre.**- Je vous enverrai cette information.

**M. Ceux.**- Il y a malgré tout un écart entre le catalogue des mesures et la réalité sur le terrain. Dans le journal Bruzz, M. De Maeyer nous dit : « Een verbod op muziek na middernacht zou wel eens de oplossing kunnen zijn. Dat zou al een groot deel van het lawaai elimineren. » Pouvez-vous être d'accord avec cela ?

**M. le Bourgmestre.**- La situation est connue. Nous intensifions les actions. Nous avons créé une patrouille de police ad hoc et nous avons désigné un fonctionnaire tranquillité publique. Nous faisons intervenir Bruxelles Environnement, avec laquelle nous collaborons étroitement, pour prendre des mesures très concrètes de bruit. Votre texte fait allusion à un moratoire sur les établissements horeca. Nous avons instauré un tel moratoire, malgré les pressions qui fusaient de toutes parts. Nous avons tenu bon !

La terrasse des Halles Saint-Géry n'est pas acceptable. C'est la plus grande terrasse du quartier. Nous allons analyser la légalité de cette installation. Un contrôle policier des terrasses a eu lieu le 22 juin.

S'agissant des nuisances sonores, nous sommes prêts à les mesurer, mais pas à prendre une mesure générale. J'entends que le cdH est en faveur d'une telle mesure. Lorsque M. Ceux était en charge du commerce, il ne l'a jamais demandée. Pourtant, le bruit était déjà bien présent.

Nous devons poursuivre notre action. Des mesures ont été prises en matière de police et d'environnement. Les contacts sont permanents. Il s'agit d'un travail de longue haleine. Nous infligeons des sanctions. Nous n'autorisons plus les événements avec amplification du son sur l'espace public. Il s'agit donc de mesures très concrètes. Toutefois, j'entends qu'il subsiste une certaine pénibilité pour beaucoup de personnes dans le quartier. Nous poursuivrons notre action en suivant notre méthode.

**Mme Barzin**, échevine.- Il ne faudrait pas créer de clivage avec les riverains. Beaucoup de choses sont faites. La concertation existe. Nous sommes à l'écoute des habitants, notamment de ceux qui ont réalisé la vidéo et qui sont venus nous voir. Nous écoutons les réflexions des uns et des autres.

**M. François**.- Il ne s'agit aucunement de susciter un clivage. Le texte de notre motion est relativement large. Des mesures sont prises. Certaines sont bien mises en œuvre, d'autres moins bien.

La question que pose le texte est celle-ci : avez-vous l'intention de faire respecter un élément essentiel, à savoir le Plan régional d'affectation du sol (PRAS) qui indique clairement que le quartier Saint-Géry est une zone d'habitation et d'intérêt culturel avec un liseré commercial ? Ce plan a été voté par la Région en 2001. Or la situation est déséquilibrée en faveur du liseré commercial. C'est ce déséquilibre que nous dénonçons.

**M. Coomans de Brachène**, échevin.- Je suis heurté par ce que j'entends. Nous respectons strictement le PRAS. Il s'agit en effet d'une zone de logements, mais avec un liseré commercial. Cela signifie que nous ne pouvons pas empêcher l'installation de commerces aux rez-de-chaussée. Nous pouvons simplement nous opposer au changement d'affectation d'un commerce classique en commerce horeca, ce que nous faisons. Depuis que je suis en fonction, je me suis plusieurs fois fermement opposé à la création de nouveaux établissements horeca sur cette place. Ainsi, il m'a été demandé d'autoriser la réouverture d'un commerce horeca fermé depuis de longues années. Les demandeurs en avaient le droit. Je leur ai répondu que le moratoire était toujours en cours et que s'ils ouvraient dans les deux prochaines années, je leur mettrais des bâtons dans les roues pour empêcher l'ouverture. Ils ont respecté ce moratoire de deux ans. Notre objectif était de créer une situation de plus grande tranquillité. Bien entendu, il est toujours possible de faire mieux. Dire que le PRAS n'est pas respecté est excessif.

**Mme Nagy**.- Il existe des infractions documentées depuis six ans qui ne sont toujours pas résolues. Or c'est votre travail. Des permis ne sont pas respectés. Tel est le cas du bar de l'hôtel. Vous pourriez agir dans ce domaine.

Le PRAS est très clair : la fonction principale du quartier est l'habitation. Nous voulons rétablir l'équilibre et réinstaurer une habitabilité plus grande. La situation actuelle ne joue pas en faveur des habitants et il est honnête de le reconnaître.

### **Vote**

**M. le Président**.- Nous devons à présent nous prononcer sur la proposition de motion. Le Collège vous propose de voter contre.

*(Il est procédé au vote nominatif.)*

**M. le Président**.- La proposition de motion est rejetée.

## Questions orales – Mondelinge vragen

### Question de Mme Nagy concernant le chantier du bâtiment Brucity

**Mme Nagy.**- Le gigantesque chantier de l'ancien « Parking 58 » a commencé il y a quelques mois. Une phase de démolition est en cours, assez impressionnante. Des riverains me font part des nuisances qu'ils doivent subir : bruit, poussière, camions.

Le chantier va se poursuivre avec également la construction en sous-sol des parkings et, enfin, la construction du bâtiment de Brucity à proprement parler.

Avez-vous connaissance des difficultés rencontrées par les riverains ?

Pouvez-vous me communiquer s'il existe un plan pour limiter les nuisances et si des contacts ont été prévus entre les gestionnaires du chantier et les riverains ? Qui en assure le suivi ?

Un document de gestion du chantier est-il accessible avec les différentes conditions ?

Quelles sont les « bonnes pratiques » préconisées par votre département pour les chantiers ?

Il a été question d'un certain retard sur le planning prévu. Pouvez-vous me donner précisément l'état de ce planning ?

Il me revient qu'un recours du Comité de Bruxelles Centre est en cours, qu'en est-il ?

**M. Coomans de Brachène.**- La Ville a bien pris connaissance des difficultés rencontrées par les riverains. Nombre d'entre eux ont été rencontrés pendant les travaux entrepris par les sous-traitants. Les plaintes concernaient les nuisances sonores, les travaux en dehors des heures de chantier et/ou le week-end, la sécurité des piétons et cyclistes, et la phase de désamiantage. Il a donc été décidé de désigner un nouveau sous-traitant. Le nouvel entrepreneur poursuit le travail dans de bien meilleures conditions. Pour chaque plainte, le maître d'ouvrage a été informé. Il lui a été demandé de faire le nécessaire dans les plus brefs délais et de nous tenir au courant du suivi.

En parallèle, nos agents de la sécurité publique et des contrôles des chantiers se sont rendus sur les lieux régulièrement pour constater les faits reprochés, faire un rappel à l'ordre et s'assurer que la sécurité des piétons n'était pas engagée. En avril dernier, le maître d'ouvrage a donc choisi ce nouvel entrepreneur pour la démolition. Comme moi, vous aurez constaté que depuis lors, le chantier se déroule bien mieux.

Il n'y a aucun retard pour l'instant. Le maître d'ouvrage doit contractuellement livrer le bâtiment en 2021. Les dates intermédiaires de son planning opérationnel relèvent de sa responsabilité et de son obligation de résultat.

Un recours a bel et bien été déposé au Collège d'environnement. Les parties ont été entendues. Nous attendons le retour de la Région.

Les plaintes ont été certes nombreuses sous le précédent entrepreneur, mais depuis que la société D. a repris le chantier, la personne chargée de comptabiliser les plaintes dans mes services m'annonce qu'il n'y en a plus aucune qui ait été enregistrée.

**Mme Nagy.**- S'agissant des bonnes pratiques, existe-t-il un document sur la gestion des chantiers. Est-il consultable sur internet ?

**M. Coomans de Brachène,** échevin.- Un document sur les bonnes pratiques existe effectivement. Je vous le communiquerai.

### **Question de M. Fassi-Fihri concernant l'implication de la Ville dans le projet régional du métro Nord**

**M. Fassi-Fihri.**- Lundi et mardi derniers ont eu lieu deux réunions organisées par la Région au sujet du projet de métro Nord. C'était l'occasion d'une présentation du projet remanié par la Région faisant suite à l'étude d'incidence lancée il y a deux ans. Le calendrier, y compris celui de la procédure formelle, a été présenté et les participants ont posé beaucoup de questions, dont plusieurs concernaient la Ville, pourtant absente les deux soirs.

Ce projet d'ampleur suscite beaucoup d'inquiétude dans le quartier, tant parmi les commerçants, qui craignent pour la pérennité de leur activité, que parmi les habitants. Il faut donc les rassurer.

Quelle est l'implication de la Ville dans ce projet piloté par la Région ?

Comment la Ville organise-t-elle l'interaction entre ses chantiers et ceux de la Région ?

Comment la Ville organise-t-elle la mobilité dans le quartier afin d'éviter les problèmes liés au chantier, notamment côté Rouppe et rue de la Roue ?

Quel est l'aménagement prévu pour le boulevard Lemonnier et comment va-t-il s'articuler avec le chantier ?

**M. le Président.**- En l'absence de Mme l'échevine Ampe, le Bourgmestre répondra à la question.

**M. le Bourgmestre.**- « La Ville suit les comités d'accompagnement dans le cadre de l'étude d'incidence et du permis d'urbanisme. Dans ce cadre, la Ville a transmis ses observations relatives aux entrées et sorties de la nouvelle station.

La plateforme Osiris, plateforme régionale, est l'outil informatique qui permet de gérer les chantiers dans l'espace public, tant en voirie régionale qu'en voirie communale.

Les maîtres d'ouvrage doivent introduire leurs projets de chantier avec une emprise précise ainsi que les plans de chantier et les plans de déviation.

La police approuve les plans de signalisation en concertation avec les autres services d'urgence et de déviation, et le gestionnaire de la voirie transmet ensuite via ce système une autorisation à l'entrepreneur, avec des conditions en termes de timing ou autre.

Pour des voiries soumises à l'avis de la Commission régionale des chantiers, le dossier est également soumis à ladite commission où l'ensemble des acteurs de la

Région sont présents.

Par ailleurs, la nouvelle ordonnance du 3 mai 2018 relative aux chantiers en voirie publique remplaçant l'ordonnance du 3 juillet 2008 introduit la notion d'hypercoordination, dont le principe est d'assurer la coordination des chantiers à une échelle supracommunale dans des zones déterminées par la Région sur la base de la concentration des chantiers planifiés et de leur impact sur la viabilité de la voirie. La Ville se concerte donc sur l'organisation du chantier avec les services de la Région qui pilotent ce projet.

Comment la Ville organise-t-elle la mobilité dans le quartier afin d'éviter les problèmes liés au chantier, notamment côté Rouppe et rue de la Roue ?

L'organisation du chantier proprement dit n'est pas encore aboutie, mais les lieux permettent d'organiser des flux de circulation afin d'accéder à l'ensemble des espaces publics dans la zone, parfois avec des déviations ou avec des nuisances qui sont propres à un chantier en espace public. L'objectif est qu'une des deux voiries soit toujours accessible.

Il n'y a pas encore de plan approuvé, mais l'on tiendra compte des besoins du quartier.

Une fois que la Région aura proposé un plan, les services régionaux et communaux ainsi que la police se réuniront pour l'évaluer et en analyser les conséquences.

Quel est l'aménagement prévu pour le boulevard Lemonnier et comment va-t-il s'articuler avec le chantier ?

La Ville a l'ambition de rénover l'ensemble de l'axe nord-sud dans le Pentagone. Les travaux du métro concernent seulement un petit tronçon, mais lors de l'aménagement de surface, la Ville veillera à ce que l'aménagement soit compatible et cohérent avec un futur réaménagement global des boulevards. »

Je n'ai pas assisté aux réunions de lundi et mardi, mais sachez que dimanche, j'ai passé cinq heures dans le quartier où j'ai rencontré presque tous les commerçants. Nous réunirons tout le monde, sans doute au début juillet ou en août, après les vacances, pour faire le point. Nous affecterons un fonctionnaire à l'ensemble des commerçants, lesquels sont souvent nos propres locataires. La Régie est très vigilante sur ce point.

**M. Fassi-Fihri**.- J'entends que la Ville travaillera avec la Région. S'agissant de la mobilité, les rues adjacentes méritent une attention particulière. Le sens de circulation aura également un impact sur l'ensemble du quartier. Pour ce genre de dossier très local, il est essentiel de se concerter avec les commerçants et les habitants.

S'agissant de vos rencontres avec les habitants, il ne faudrait pas que Ville et Région avancent chacune de son côté. Évitions les doublons.

**Mondelinge vraag van de heer Dhondt betreffende de financiële toestand van de vzw Jeugd in Brussel**

**De heer Dhondt**.- Mijnheer de voorzitter, de vzw Jeugd in Brussel komt op voor de belangen van de Nederlandstalige jeugd en jeugdverenigingen. Zij organiseert speelpleinen in samenwerking met de Stad Brussel, zet zelf activiteiten op en promoot de samenwerking tussen Nederlandstalige jeugdorganisaties in Brussel. Jeugd in Brussel is een vereniging zonder winstoogmerk erkend en gesubsidieerd door de Stad Brussel en de Vlaamse Gemeenschapscommissie.

De vzw beschikt over 1 voltijdse werkracht. Naast de speelpleinwerking organiseerde de vzw een speelstraat tijdens de zomervakantie. Daarnaast waren er de winterwandeling in Laken, de fakkeltocht in de Noordwijk, de animatorcursus van JES, het festival Brossella, de dag van de jeugthuizen en de Buitenspeeldag die in samenwerking met of met steun van de vzw gerealiseerd werden. De vzw neemt ook deel aan de jeugdraad van de VGC. In 2017 waren in totaal 8995 kinderen aanwezig op het speelplein in Beersel. In 2016 waren dat er 7036.

Blijkt nu dat de vzw door een wijziging van het subsidiereglement in financiële problemen dreigt te komen. De vzw zou moeilijkheden ondervinden om het loon van de betaalde werkkraft uit te betalen, alsook dreigt de organisatie van de speelpleinwerking in de winter in het gedrang te komen.

Kan het College mij bevestigen dat de subsidies van de Stad Brussel van 36.000 euro voorzien in de begroting 2016, 2017 en 2018 werden uitbetaald? Zo neen, waarom niet?

Kan het College mij bevestigen dat de subsidies van de VGC voor de begrotingsjaren 2016, 2017 en 2018 werden uitbetaald. Zo neen, waarom niet?

Stelt er zich een probleem voor de uitbetaling van de loonkosten van de coördinator?

Stelt er zich een probleem voor de organisatie van de speelpleinwerking in 2018 en 2019? Zo ja, waarom?

Welke maatregelen heeft het College genomen om ervoor te zorgen dat de speelpleinwerking gegarandeerd kan worden in 2018 en 2019?

**De heer Courtois**, eerste schepen.- Mijnheer de voorzitter, de subsidies van de stad Brussel van 36.000 werden in 2016 en 2017 ingeschreven als ontvangsten in de balansen van Jeugd in Brussel. In de begroting 2018 is de subsidie van 36.000 euro ingeschreven. Hieronder het bewijs van betaling subsidie 2017.

De VGC wil een link met het onderwijs, dat is de reden waarom de subsidies niet langer rechtstreeks naar Jeugd in Brussel kunnen worden gestort.

De subsidies van de VGC zijn voor 2016 en 2017 gestort op de algemene rekening van de Stad Brussel. De VGC staat niet toe dat de subsidies rechtstreeks naar de vzw Jeugd in Brussel worden gestort en heeft daarom de bedragen aan de stad Brussel overgemaakt. Die bedragen zijn nog niet overgemaakt aan Jeugd in Brussel, maar dat zal volgen.

Er is geen probleem voor de uitbetaling van de loonkosten van de vzw.

Er is ook geen probleem voor de organisatie van de speelpleinwerking in 2018 en 2019.

Om aan de vraag naar een link met het onderwijs te kunnen voldoen, wordt er vanuit Onderwijs Stad Brussel een nieuwe post gecreëerd.

De begroting van de dienst jeugd heeft ook voorzien in het nodige voor 2019. Dus de organisatie van het Nederlandstalige speelplein wordt nooit in vraag gesteld. Ik heb hier zelf het woordje “nooit” aan toegevoegd. Dat stond niet op het officiële antwoord. Maar het zal nooit gebeuren.

**De heer Dhondt.**- Mijnheer de voorzitter, ik begrijp dat de wijziging van het subsidiereglement door de VGC een probleem heeft gecreëerd en dat door de begrotingswijziging waar we vandaag over stemmen de kredieten zullen worden doorgestort. Ik hoop toch dat het College de VGC daar op de hoogte van zal brengen. Er is blijkbaar een storting geweest aan de stad zonder dat de stad daar op de hoogte van was. Dat was de oorzaak van de problemen. Ik hoop dat men de VGC zal laten weten dat dit gezorgd heeft voor ongerustheid bij de raad van bestuur.

**De heer Courtois,** eerste schepen.- Net daarom moeten wij een nieuwe procedure vinden. U hebt gelijk.

**Question de M. Maingain concernant la gestion de la propreté et du  
stationnement de poids lourds dans la rue des Artistes et la drève  
Sainte-Anne à Laeken**

**M. Maingain.**- La situation de la rue des Artistes et la drève Sainte-Anne est problématique en termes de circulation, de stationnement et de propreté.

Le quartier souffre également de problèmes liés au stationnement des camions et aux trop nombreux et réguliers dépôts clandestins.

Les deux longs murs « aveugles » liés au cimetière de Laeken et aux écoles en font des voiries propices aux incivilités que sont les dépôts clandestins.

Outre, ces incivilités répétées en termes de propreté, le quartier subit également de lourds désagréments causés par le stationnement de camions le long de ces voiries. Ce surstationnement, principalement illégal, de poids lourds le long de ces voiries engendre des dégradations aux trottoirs et aux mobiliers urbains.

Cette situation n'est pas nouvelle à Laeken et la Ville ne semble pas trouver de solution structurelle au stationnement de poids lourds dans cette partie de notre Ville. Les riverains sont aujourd'hui désabusés face au manque d'intervention de la police.

Quelles sont les mesures prises pour lutter contre les récurrents dépôts clandestins dans ce quartier ?

Combien de contrôles et de PV ont été dressés dans le cadre de la lutte contre ces incivilités dans ce quartier ?

L'installation de caméras le long des murs aveugles ou de dispositifs physiques visant à empêcher le dépôt de déchets au sein de cette zone est-elle prévue ?

Quelles sont les mesures prises pour lutter contre le stationnement illégal et problématique des poids lourds dans ces rues ?

Quelles sont les consignes données à la Zone de police concernant la verbalisation du stationnement illégal dans ces rues ?

Combien de redevances pour non-respect des règles de stationnement et combien de PV pour le stationnement en infraction ont-ils été dressés ?

**M. Courtois**, premier échevin.- Nous avons demandé à l'échevine compétente de faire installer la signalétique d'interdiction de stationnement pour les poids lourds. Ces derniers ont d'abord utilisé le parking du stade avant de se replier sur cette avenue. Nous prenons donc les mesures nécessaires pour lutter contre ce stationnement sauvage qui gêne tout le monde. S'agissant des PV, nul doute que le Bourgmestre pourra vous répondre par écrit dans les prochains jours.

**M. le Bourgmestre**.- Il n'y a pas de verbalisation du stationnement légal...

**M. Maingain**.- Lorsqu'il se fait en empiétant sur les trottoirs, il peut être verbalisé. Les trottoirs sont complètement défoncés ! Les riverains appellent régulièrement les forces de police, qui ne viennent pas ou ne veulent pas verbaliser une fois sur place. C'est inacceptable. Dresser des PV ne suffit pas, car il s'agit souvent de camions immatriculés à l'étranger et les amendes ne sont pas perçues.

Monsieur le Bourgmestre, il faudra que vous donniez des consignes à la police pour faire placer des sabots sur ces camions. Un message clair doit leur être envoyé.

J'attends une réponse écrite de l'échevine sur le volet de ma question concernant la propreté.

**M. Courtois**, premier échevin.- Le problème réside surtout dans le fait que ces camions restent sur place le week-end.

**Question de M. Peters concernant la gestion du stationnement et de la mobilité autour de la mosquée de l'avenue des Prés communs, compte tenu aussi de la demande de permis d'extension soumise à enquête publique**

**M. Peters**.- La mosquée du 98 avenue des Prés communs semble être victime de son succès. Elle accueille un grand nombre de fidèles et cela pose des problèmes en termes de gestion de la mobilité et de stationnement dans le quartier.

Quels sont les dispositifs mis en place pour gérer et contrôler la mobilité et le stationnement induit par la mosquée dans le quartier afin d'éviter les conflits de voisinage et la bonne intégration de ladite mosquée dans le quartier ?

Il semble en outre qu'une demande d'agrandissement de celle-ci soit soumise à enquête publique.

Comment cette éventuelle extension sera-t-elle gérée et encadrée, notamment en termes de mobilité et de stationnement ?

**M. Coomans de Brachène**, échevin.- Le rapport d'incidence joint à la demande de permis d'urbanisme est relativement laconique en ce qui concerne la mobilité. Il mentionne uniquement que les discussions sont en cours avec le Port de Bruxelles pour pouvoir utiliser la chaussée de Vilvorde comme parking pour la mosquée et l'école de devoirs. J'ai rencontré les personnes concernées il y a quelques mois et je leur ai proposé ces solutions alternatives.

L'enquête publique qui s'est déroulée du 8 juin au 22 juin n'a suscité, jusqu'ici, aucune réaction. En complément, l'avis de police sollicité dans le cadre de l'instruction de la demande de permis d'urbanisme indique que la police n'a pas de remarques particulières à formuler concernant ces bâtiments. Il n'y a ni nuisance ni trouble à l'ordre public à signaler, si ce n'est, parfois, un problème de stationnement, mais sans conséquences pour les riverains.

Par ailleurs, je rappelle que nous n'avons pas l'habitude de nous prononcer sur un projet avant son passage en commission de concertation. Je vous encourage donc vivement à y assister, si vous le souhaitez. Elle se tiendra le 3 juillet.

**Question de Mme Nagy concernant l'avis du Collège sur le projet  
d'élargissement du ring**

**Mme Nagy**.- Madame l'échevine de la mobilité, dans votre réponse à ma question du 4 décembre 2017 concernant l'élargissement du ring prévu par la Région flamande, vous avez déclaré : « Nous avons reçu la semaine passée, par courriel, une demande d'avis sur la kadernota (note-cadre) pour les cinq premiers chapitres. Le délai est fixé au 20 décembre. Il ne s'agit pas encore de scénarios ni de mesures concrètes. Notre analyse du document sera finalisée pour la fin de la semaine prochaine. Nous avons transmis l'ensemble des dossiers en cours à Bruxelles (le plateau du Heysel, principalement, mais également la prison de Haren). Pour la suite du dossier, nous avons demandé à la Région flamande qu'un représentant du Collège soit invité. Ce sera bientôt le cas. »

Pouvez-vous me donner les axes de l'avis que vous avez transmis au nom du Collège ?

Pouvez-vous me dire si, finalement, un représentant du Collège a été désigné et a assuré le suivi du projet ? Quel est son rôle ? Quel est son mandat ?

Pourquoi le Collège n'a-t-il pas organisé de concertation ou d'information avec les habitants des quartiers les plus concernés ?

**M. le Bourgmestre.**- Il n'y a pas encore d'avis sur le projet car, à l'heure actuelle, il s'agit de scénarios à l'étude, principalement sur les modalités des entrées/sorties dans la zone située entre Jette et l'A12. En tout cas, la Ville a déjà souligné dans les contacts avec la Werkvennootschap qu'il était souhaitable que le projet du ring comprenne également de nouvelles infrastructures pour cyclistes (traversées du ring) et qu'il améliore la qualité de vie des riverains situés sur les voiries de la zone concernée, en particulier les voiries qui donnent accès au ring. Le principe est que le projet doit permettre de concentrer d'avantage le trafic de transit sur le ring en évitant ce même trafic sur les voiries du réseau plus local.

La cellule mobilité continue de suivre les réunions techniques et les ateliers organisés par la Werkvennootschap. Une réunion entre cette dernière et la Ville a d'ailleurs été organisée et, prochainement, la Werkvennootschap viendra présenter l'état d'avancement du dossier. La Ville a regroupé les informations relatives aux projets dans la zone proche du ring et les a transmises à la Werkvennootschap. La cellule mobilité rapporte les demandes de la Werkvennootschap au cabinet de la Mobilité.

Le Collège organisera la concertation et l'information des habitants des zones concernées après que la Werkvennootschap aura développé de façon plus approfondie les scénarios qui sont à l'étude afin de présenter des solutions et scénarios réalistes aux habitants. Cette concertation se fera dans le courant des prochaines semaines.

**Mme Nagy.**- La position que Mme Ampe, M. Courtois et peut-être vous-même défendez au sein du Collège est celle de l'optimisation du ring, voire de son élargissement.

**M. le Bourgmestre.**- Ce n'est pas la position de la Région ?

**Mme Nagy.**- Ce n'est pas la position de la Région. M. Vervoort a répondu deux fois, en commission de l'Infrastructure à différents intervenants, qu'il s'en tenait à l'accord de 2014. Ce dernier prévoit que tant qu'il n'y aura pas de vision commune ni d'accord sur les objectifs, il n'y aura d'accord sur rien dans ce dossier. La Ville semble être plus proactive et demandeuse d'un tel élargissement, malgré le fait que l'impact sur le trafic se fera surtout sentir dans les quartiers du nord de Bruxelles, notamment autour du plateau du Heysel.

**Question de M. Maingain concernant l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques**

**M. Maingain.**- En mars dernier, notre Ville adoptait un règlement communal concernant le placement et l'exploitation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur notre territoire.

Ce règlement est doublé d'une politique fiscale incitative qui exonère les entreprises et les professions libérales de la taxe sur les emplacements de stationnement, à condition qu'elles équipent lesdites places d'un point de charge pour les véhicules électriques.

Ajouté à ce que j'avais cru devoir interpréter comme une volonté politique des pouvoirs publics communaux d'étendre également ce type de bornes, je m'étais réjoui de l'attitude proactive de notre commune dans le développement de ce type de véhicules qui peuvent apporter une réponse à la problématique des gaz à effet de serre et à la qualité de l'air au sein de notre Ville (même si je n'ignore pas les autres défis écologiques que ce type de véhicules induit).

Il semble que mon enthousiasme ait été quelque peu prématuré.

À l'occasion d'une question au ministre de la Mobilité de la Région bruxelloise

concernant l'implantation de bornes de recharge électriques, quelle ne fut pas ma surprise de découvrir que si 14 communes ont déjà introduit des demandes d'installation de bornes auprès de la Région et que 4 autres sont en train de les finaliser, il semblerait (je cite la réponse du Ministre) que « seule la Ville de Bruxelles ne collabore pas au dossier ».

Pourquoi la Ville de Bruxelles ne collabore-t-elle pas avec la Région dans le dossier de l'implantation de bornes électriques sur notre territoire ?

La Ville de Bruxelles et/ou ses structures publiques ont-elles déjà installé des bornes de recharge électriques ?

La Ville et/ou ses structures ont-elles identifié des points d'installation potentiels de bornes de recharge électriques sur notre territoire ?

Combien d'entreprises et/ou de particuliers ont déjà introduit des demandes de bornes de recharge électriques sur notre territoire ?

La Ville de Bruxelles dispose-t-elle d'un cadastre des bornes de recharge électriques présentes sur son territoire ?

J'ai noté dans les modifications budgétaires que la Ville allait acquérir des véhicules électriques par le biais du Plan climat. Je suppose qu'ils nécessiteront également des bornes de recharge.

**M. le Bourgmestre.**- Pourquoi la Ville de Bruxelles ne collabore-t-elle pas avec la Région sur le dossier de l'implantation de bornes électriques sur notre territoire ?

Il existe une collaboration avec la Région. La Ville de Bruxelles entre dans l'ambition régionale de 200 bornes pour 2020.

La Ville de Bruxelles et/ou ses structures publiques ont-elles déjà installé des bornes électriques ? La Ville et/ou ses structures ont-elles identifié des points d'installation potentiels de bornes de recharge électriques sur notre territoire ?

Ni la Ville ni ses structures publiques n'ont encore procédé à l'installation de bornes

de recharge électriques. De potentiels points d'installation avaient été identifiés lors d'une phase préliminaire du projet, mais tant une réévaluation qu'un accroissement du nombre de points d'implantation des futures bornes apparaissent nécessaires au regard de la volonté de la Ville, identifiée par le règlement, de répartir équitablement les bornes sur l'entièreté de son territoire, et des propositions d'emplacement qui ne manqueront pas de nous parvenir de la part des futurs opérateurs agréés privés.

Combien d'entreprises et/ou particuliers ont déjà introduit des demandes de bornes de recharge électriques sur notre territoire ?

Deux entreprises ont déjà manifesté leur intention ou introduit une demande visant l'obtention de l'agrément, titre nécessaire aux opérateurs pour pouvoir solliciter la permission de voirie obligatoirement liée à l'installation d'une borne de recharge électrique sur le territoire de la Ville.

Le règlement communal introduit en effet une procédure en deux étapes, dont la première, d'ordre général, donne accès à la seconde, s'effectuant ponctuellement :

1) obtention de l'agrément, procédure permettant à la Ville de s'assurer que le service proposé par l'opérateur répond à un certain nombre de caractéristiques considérées comme incontournables ;

2) pour chaque emplacement de stationnement destiné à être muni d'une borne de recharge électrique, obtention d'une permission de voirie de 4 ans auprès de la Ville, prolongeable deux fois pour des périodes de 5 ans chacune.

La Ville de Bruxelles dispose-t-elle d'un cadastre des bornes de recharge électriques présentes sur son territoire ?

Des plateformes internet comme Plugsurfing permettent une visualisation partielle des bornes présentes sur le territoire de la Ville.

En 2017, 4 emplacements ont été exonérés. Pour 2018, nous ne disposons pas encore de toutes les déclarations de la taxe sur les emplacements de parcage. Ce chiffre de 4 peut donc encore augmenter.

**M. Maingain.**- J'insiste pour que la Ville avance sur ce dossier et développe cette formule alternative. Le placement de bornes de recharge facilitera le développement des véhicules électriques.

**Mondelinge vraag van de heer Dhondt betreffende de reclame op kansspelen**

**De heer Dhondt.**- Mijnheer de voorzitter, met het wereldkampioenschap voetbal dat gestart is, lijkt het erop dat de organisatoren van kansspelen van de winning mood gebruik/misbruik willen maken om zoveel mogelijk mensen naar hen toe te lokken. Het valt dan ook op dat niet alleen in het straatbeeld, maar ook online de reclame op kansspelen de laatste weken sterk is toegenomen.

De Stad beschikt over een belastingreglement waarbij ze de tarieven vastlegt voor de verschillende dragers van reclame in de publieke ruimte. Er zijn de panelen en schermen die steeds vaker opduiken. De Stad voorziet in haar reglement geen verbod, noch een speciaal tarief voor de reclame op kansspelen.

Ik moet het College niet in herinnering brengen dat er een reëel probleem is van mensen met schuldoverlast in de Stad en dat de potentiële financiële impact van de deelname aan kansspelen op mensen en gezinnen die zich in een financieel precaire situatie bevinden, veel groter is dan bij een gezin met een gemiddeld inkomen en tot schrijnende situaties kan leiden. Het stoort onze fractie dat we op de panelen, die gefinancierd worden door de stad, meer en meer reclame zien verschijnen voor kansspelen.

Ecolo-Groen is dan ook de mening toegedaan dat een dergelijke vorm van reclame indien niet verboden, tot een absoluut minimum beperkt moet worden.

Welke beperkingen legt de Stad op voor wat betreft reclame op kansspelen in de publieke ruimte?

Kan de gemeenteraad een aanpassing van het reglement stemmen waarbij ofwel een verbod ofwel een verhoogd tarief wordt toegepast voor wat betreft de kansspelen?

Over welke middelen beschikken het college en de gemeenteraad om de reclame op kansspelen aan banden te leggen?

Hoeveel belastinginkomsten heeft de Stad in 2017 ontvangen van bedrijven voor het verspreiden van reclame voor kansspelen?

**De Burgemeester**.- Mijnheer Dhondt, er mag reclame worden gemaakt door kansspelaanbieders. Zij moeten zich houden aan de regels die in de wet op de kansspelen staan. Reclame mag niet misleidend zijn en mag spelers niet aanzetten tot bovenmatige deelname. Reclame mag niet gericht zijn op kwetsbare groepen, onder wie minderjarigen. Publiciteit van een Agentschap voor weddenschappen dat geen licentie heeft gekregen van de Kansspelcommissie is verboden.

Een van de maatregelen die de kansspelautoriteit kan nemen als de reclame niet aan de regels voldoet, is het opleggen van een geldboete. Als gevolg van de bijzondere wet van 16 januari 1989 tot financiering van de Gemeenschappen en de Gewesten is de belasting op de spelen en weddenschappen sedert 1 januari 1989, een gewestelijke belasting. De gewesten zijn bevoegd om de aanslagvoet, de heffingsgrondslag en de vrijstellingen van deze belasting te wijzigen.

Enkel de weddenschappen voor paardenwedrennen die worden gelopen in het buitenland mogen door de gemeenten belast worden.

Kan de gemeente een aanpassing van het reglement doorvoeren? De stad belast reclamepanelen en niet de boodschap, alhoewel er bijzondere tarieven bestaan voor publiciteitsdragers uitsluitend bestemd voor aankondigingen voor culturele, sportieve, sociale, artistieke activiteiten.

Het is onmogelijk te zeggen hoeveel belastinginkomsten de stad voor deze reclame heeft ontvangen omdat de stad de publiciteitsinrichtingen belast en niet de reclameboodschap. De uitbater van de publicitaire inrichtingen geeft als informatie dat het ofwel om een commerciële campagne gaat ofwel om een campagne die kan genieten van een vrijstelling bepaald in het belastingreglement voor culturele, sportieve, sociale of artistieke activiteiten.

**De heer Dhondt**.- Mijnheer de voorzitter, een van mijn vragen was over welke middelen het College of de gemeenteraad beschikt om de reclame voor kansspelen

aan banden te leggen. Ik heb daar geen antwoord op gekregen. In het reglement wordt het verschil gemaakt tussen reclame voor culturele evenementen en commerciële reclame. Het reglement kan dan evengoed voorzien in een verschil tussen reclame op kansspelen en andere commerciële reclameboodschappen. De gemeenteraad kan in principe dus wel haar reglement aanpassen om de reclame op kansspelen op zijn minst te ontmoedigen. Dat was toch de essentie van mijn vraag.

**M. le Bourgmestre.**- Je n'ai pas connaissance d'une commune qui réglemente le type de publicité qui peut apparaître sur les panneaux d'affichage. J'ignorais que cela pouvait se faire. Je suppose que cela se fait à Boitsfort.

**De heer Dhondt.**- Mijnheer de burgemeester, ik ben een inwoner van de stad Brussel. Ik stel u een vraag en u geeft daar geen antwoord op en ik betreur dat.

De Burgemeester.- Het antwoord is heel duidelijk.

De heer Dhondt.- U verwijst naar de federale wetgeving waarin staat dat de reclame niet gericht mag zijn aan kwetsbare groepen. Goed, maar de reclame op kansspelen richt zich tot zowel kwetsbare als niet-kwetsbare groepen. In welke mate kunt u daar een verschil in maken?

Ik betreur dat dit u zo weinig interesseert want dit is echt een probleem dat moet worden aangepakt.

### **Question de M. Maingain concernant la sécurité dans et autour du parc de la Porte de Hal**

**M. Maingain.**- Ces dernières semaines, au moins trois agressions physiques graves (voire qualifiables de tentatives de meurtre) ont été recensées dans et autour du parc de la Porte de Hal.

Évidemment, la question centrale est de savoir s'il s'agit de phénomènes isolés ou d'un phénomène criminel plus structuré.

La Zone de police a-t-elle procédé à une évaluation de l'évolution de la criminalité dans et autour du parc de la Porte de Hal ?

Un diagnostic de sécurité du parc de la Porte de Hal a-t-il été ou sera-t-il organisé ?

Ce diagnostic devrait à mon sens porter tant sur le type de criminalité présente dans cette partie de notre Ville que sur les aménagements urbains dans et autour du parc qui peuvent freiner l'activité criminelle ou améliorer le sentiment de sécurité.

Vous avez annoncé la création d'un groupe de travail avec la commune de Saint-Gilles et Bruxelles Environnement. Quels sont les constats, les recommandations et l'éventuel plan d'action qui ressortent de ce groupe de travail ?

**M. le Bourgmestre.**- Dès que j'ai été informé d'une recrudescence de faits problématiques liés à la sécurité dans et aux alentours du parc de la Porte de Hal, j'ai immédiatement convoqué une réunion de travail afin d'en discuter avec les différentes autorités compétentes. Ainsi, Bruxelles Environnement et le cabinet de tutelle étaient présents à mon cabinet le 13 juin, tout comme un représentant du Bourgmestre de Saint-Gilles et un commissaire de police de la zone Midi. C'est en effet sur cette zone qu'ont eu lieu les deux tentatives de meurtre.

Il a clairement été établi que ce vif sentiment d'insécurité ne pouvait en aucun cas conduire à ce que ce parc, non fermé de nuit, devienne un point de rassemblement interlope nocturne et une zone de non-droit.

Donc, très concrètement, j'ai demandé aux entités policières, après avoir identifié les groupes problématiques avec le concours des gardiens de parc de Bruxelles Environnement, d'élaborer un plan d'action concerté avec les deux zones. La première action visible a été diligentée le 18 juin dernier en soirée et a conduit à l'interpellation de onze personnes. Ces actions seront menées jusqu'à ce que la sécurité publique soit rétablie.

J'ai par ailleurs demandé à Bravvo de prendre contact avec les gardiens de parc de Bruxelles Environnement afin que l'éducateur de rue et l'équipe de gardiens de la paix responsables de cette zone puissent agir comme il se doit.

Par ailleurs, informé d'une problématique de toxicomanie, j'ai également pris contact avec Transit afin qu'elle maraude de nouveau et avec grande attention dans cette zone.

Comme vous pouvez le constater, le problème est pris à bras-le-corps et en parfaite collaboration avec les différents services et les entités communales concernées.

**M. Maingain**.- Il est bon de mettre la pression pour éradiquer un phénomène récent et un pic de criminalité dans le parc, mais il serait aussi utile de réfléchir, avec Bruxelles Environnement, au réaménagement du lieu. Ce parc n'est pas équipé de caméras, il est mal éclairé et constitue à certains endroits un coupe-gorge. Il faut aussi réfléchir à l'aménagement urbain de cette zone pour en améliorer la sécurité.

**M. le Bourgmestre**.- Je pense également que Bruxelles Environnement doit revoir l'aménagement de ce parc afin qu'il soit plus sécurisé. Je suis d'accord avec vous sur ce point. Nous lui avons demandé d'y réfléchir.

### **Mondelinge vraag van de heer Dhondt betreffende de ontwikkeling van de site op Thurn en Taxis**

**De heer Dhondt**.- Mijnheer de voorzitter, de ontwikkeling van de site op Thurn en Taxis is al decennia onderwerp van debat. In april 2017 werd een bijzonder bestemmingsplan aangenomen door de Brusselse regering. Vervolgens werd een bouwvergunning aangevraagd voor het creëren van een nieuwe wijk van zes appartementsgebouwen en 271 appartementen. Er komen ook een rusthuis met bijna 200 kamers en een gebouw met serviceflats. Er wordt eigenlijk een hele nieuwe wijk gecreëerd. Het project kreeg jongstleden een gunstig advies van de overlegcommissie, met een reeks technische voorwaarden van de Stad.

De positieve conclusie van de overlegcommissie is opvallend, omdat er fundamentele bezwaren zijn, die ook geuit werden door stadsverenigingen en buurtcomités. Ze gaan

onder meer over de hoogte van de gebouwen, de sociale en functionele mix, de toegang tot de site en de impact op de mobiliteit en luchtkwaliteit.

Ecolo-Groen betreurt de makke houding van het stadsbestuur. De ontwikkeling van de site was een kans om van Brussel de pionier te maken in het creëren van een nieuwe duurzame wijk, maar het stadsbestuur gaat gemakzuchtig mee in de winstmaximalisatie van de bouwpromotor ten koste van de levenskwaliteit van heel wat Brusselaars en toekomstige Brusselaars.

Ik wens het College daar dan ook een aantal vragen over te stellen.

Op welke manier denkt de Stad de impact op de mobiliteit van de nieuwe woonprojecten op de site en ernaast – denk aan Tivoli – te beheersen, zonder dat dit een verkeersinfarct zal veroorzaken?

Waarom heeft de Stad niet gepleit voor het aanleggen van een tramlijn tot aan of op de site?

Op basis van welke argumenten gaat de Stad ermee akkoord te voorzien in een bijkomende parking van bijna 1000 plaatsen op de site? Hoe zullen die parkeerplaatsen worden ingevuld? Worden er verhoudingsgewijs bovengrondse parkeerplaatsen geschraapt?

Welke garanties heeft de Stad dat de bijkomende verdichting de leefbaarheid van de site en de wijken rondom niet in het gedrang zal brengen?

Waarom heeft de Stad in haar advies niet gepleit voor de verwezenlijking van 20% sociale woningen? Op welke manier heeft de Stad gepleit voor een goede sociale mix op de site?

Welke garanties heeft de Stad gevraagd betreffende de toegang tot de site?

Welke garanties heeft de Stad gevraagd betreffende de functionele mix op de site?

**M. Coomans de Brachène**, échevin.- Je trouve osé d'affirmer que ce site est trop dense et que son aménagement sera dramatique. Cela fait des années que je le dénonce, mais je n'étais pas dans le gouvernement bruxellois précédent. Monsieur Dhondt, vous devriez peut-être en parler avec ceux qui vous ont représenté au gouvernement avant 2014. Ce sont ses choix qui ont abouti au présent aménagement.

Ce n'est pas celui que je souhaitais. 370.000 m<sup>2</sup> en plus de 50.000 m<sup>2</sup>, c'est beaucoup trop. Cela fait des années que je l'affirme, mais je n'ai pas été écouté.

1) La Ville a rendu son avis sur les aménagements d'espaces publics. Il reprend notamment des remarques sur le profil de la voirie (sa largeur, par exemple) afin d'optimiser le trafic et se réserver la possibilité d'y faire circuler une ligne de transport en commun.

Pour être cohérent avec l'idée d'un espace partagé, il faut éviter d'avoir des espaces morcelés et trop spécialisés en fonction des modes. Il conviendrait de revoir le profil et d'utiliser l'espace récupéré « voirie » pour réaliser une véritable drève végétalisée qui incite davantage les modes actifs à se diriger vers le parc.

Pour les livraisons, nous avons également posé des questions parce que cela ne nous semblait pas très clair, de même que pour les accès des parkings résidents. En ce qui concerne ces derniers, nous avons suggéré de les placer du même côté que pour les visiteurs afin de préserver la drève comme axe majeur dédié aux piétons et cyclistes vers le parc, par exemple.

2) Tout cela tient bien sûr compte du fait que le PPAS favorise l'usage des modes de déplacement non motorisés et des transports publics, d'où notre recommandation d'une largeur minimale des voiries principales de 20 mètres. Nous pensons en effet qu'un renfort des transports en commun est nécessaire et nous sommes donc favorables à une réservation de l'espace nécessaire pour y faire passer une ligne de transport en commun dans les deux sens : dans un premier temps, une ligne de bus (en lien avec la passerelle Picard) et ultérieurement, une ligne de tram. Dans son avis sur le PRDD, le Collège a souhaité le développement d'un métro dans la zone (venant de la gare du Nord et reliant Bockstael). Sans remettre en question cette demande, nous pensons qu'à plus court terme, un bus ou un tram seront nécessaires.

3) Les 1.000 places de parking que vous mentionnez sont des places situées dans les parkings pour lesquels des permis d'urbanisme ont déjà été délivrés. La demande de

permis d'urbanisme qui nous concerne (zone C) à l'heure actuelle reprend 1.456 places pour 710 logements, 6.300 m<sup>2</sup> de bureaux et 7.100 m<sup>2</sup> de commerces et équipements. Nous nous sommes fondés sur la demande de permis et pas sur le permis délivré, puisque nous ne l'avons pas encore reçu ni, donc, examiné. Cela est donc à prendre avec les réserves qui s'imposent.

4) Le PPAS permet de réserver une large zone de parc, directement connectée au parc L28 et le long du canal, améliorant la qualité de vie des quartiers environnants, ce qui est une garantie en soi pour la Ville.

5) L'assurance d'une mixité sociale est assurée, puisqu'un minimum de 22.000 m<sup>2</sup> de logements répond aux conditions du logement conventionné en ce qui concerne le public cible, le prix de vente et la condition de domiciliation de l'habitant.

6) Les zones de parc sont ouvertes et accessibles au public dans leur intégralité et offrent donc une liaison piétonne continue entre l'avenue du Port et le pont du Jubilé. Les voiries seront également reprises par la Ville ou la Région.

7) Chaque demande de permis ou de certificat est étudiée en fonction des surfaces de plancher prescrites pour chaque zone. Il doit être démontré que le surplus à développer offre la possibilité d'atteindre la surface de plancher minimale par fonction et par zone, sans dépasser le maximum autorisé.

**De heer Dhondt.**- Mijnheer de voorzitter, is het mogelijk om per mail het antwoord van de schepen te krijgen? Ik betreur eveneens dat de schepen niet in staat is om een Nederlandstalig antwoord te geven op een Nederlandstalige vraag.

De schepen was vrij heftig in het begin van zijn discours, maar via de Commissie kan de stad haar standpunten ter kennis brengen en wegen op het project. Ik betreur dat dit slechts minimaal of niet gebeurd is, alsook dat men op het vlak van mobiliteit de hete appel doorschuift. Ik heb ook geen antwoord gekregen op mijn vragen in

verband met de parkeerplaatsen.

### Question d'actualité

#### Question de M. Weytsman relative à une demande de fermeture de l'école de la Grande Mosquée

**M. Weytsman**.- Il y a quelques semaines, je vous ai interpellé sur des formations délivrées au sein du Centre islamique et culturel de Belgique, qui incitent certaines Bruxelloises et certains Bruxellois à se lancer dans le djihad armé.

Ces mêmes formations donnent aussi des conseils sur la façon de tuer les juifs ou les homosexuels. On y apprend par exemple que si on attrape un homosexuel, le mieux est de le balancer depuis un haut building et, s'il n'est pas mort, de l'achever à coups de pierres... Ces formations tiennent par ailleurs des propos clairement racistes, antisémites et sexistes. Ces informations transmises par l'OCAM font froid dans le dos.

Tous ces éléments ont été discutés au Parlement fédéral. C'est la raison pour laquelle je vous ai demandé à l'époque que la Ville prenne ses responsabilités en fermant directement, éventuellement de manière temporaire, cet espace de formation.

Vous m'aviez alors répondu que les actes devaient venir du fédéral. Aujourd'hui, le niveau fédéral vous a donné un signal clair, il me semble :

1. Faisant suite aux recommandations de la commission d'enquête sur les attentats de 2016, le gouvernement fédéral a annoncé la rupture du bail moyennant un préavis d'un an. Il s'agit donc de la rupture de la convention qui lie la Belgique à la Ligue islamique mondiale, institution contrôlée par l'Arabie saoudite, pour l'exploitation de la grande mosquée.
2. Le Parquet de Bruxelles a ouvert une information judiciaire, comme l'indiquait le ministre de la Justice.
3. Le président de la commission d'enquête parlementaire sur les attentats terroristes, Patrick Dewael, vient de vous envoyer un courrier, selon la presse. Selon lui, « sur la

base de la nouvelle législation communale, il appartient au bourgmestre et au bourgmestre seulement de prendre une mesure de fermeture d'une telle institution ». M. Dewael a indiqué qu'il pouvait vous fournir une série d'éléments de motivation utiles pour prendre une telle mesure.

Je comprends qu'il soit compliqué, dans un contexte où certains se stigmatisent réciproquement en fonction de leur communauté, de prendre la décision de fermer ce centre. Pourtant, c'est la seule bonne décision à prendre. Nous devons tous démontrer ici, majorité et opposition, qu'au-delà des mots, il y a des actes. Comment pouvons-nous, à longueur de semaines, essayer d'éduquer nos jeunes, nos enfants et les moins jeunes au respect de chacun, au respect des différences, comment pouvons-nous insister sur l'importance du libre choix, y compris de la religion, comment pouvons-nous atteindre un réel vivre-ensemble si nous nous dérobons devant de tels discours de haine ?

Il ne s'agit pas seulement d'une école dans une mosquée, une synagogue, une église ou un temple. Il s'agit de notre crédibilité à faire appliquer la loi et à faire respecter les valeurs que nous souhaitons voir partager dans notre société. Nous devons donc montrer l'exemple et être intransigeants face à ce qu'il se joue à quelques kilomètres d'ici.

Considérant l'ensemble des actions du gouvernement fédéral et les conclusions de la commission d'enquête parlementaire, l'aspect illégal des propos tenus dans ces formations et le trouble à l'ordre public que ces formations peuvent constituer, pouvez-vous faire fermer sans délai cet établissement accessible au public ?

**M. le Bourgmestre.**- Effectivement, vous m'avez interrogé il y a quelques semaines sur cette question et vous me réinterrogez aujourd'hui, m'affirmant que le fédéral a désormais pris ses responsabilités. Sans vouloir polémiquer inutilement, je serais heureux que vous me précisiez les actes de responsabilité auxquels vous faites

référence, car en ce qui me concerne, depuis le 17 mai dernier, je suis en attente d'une réponse du fédéral qu'il m'avait promise dans les prochaines semaines.

Permettez-moi, grâce à un bref historique, de vous démontrer que ma position et mon attitude depuis mai dernier n'ont pas évolué.

Dans le 4<sup>e</sup> rapport de la commission d'enquête parlementaire daté du 23 octobre 2017, le cas de la grande mosquée est disséqué.

Il y est demandé au ministre fédéral en charge de la Régie des bâtiments, M. Jambon, de mettre fin à la convention entre l'État belge et le Centre islamique et culturel, et de conclure une nouvelle convention, cela afin de permettre à la communauté musulmane de disposer d'un lieu emblématique de son culte.

Par ailleurs, il est conseillé, dans ledit rapport, que cette nouvelle convention prévoie dans les meilleurs délais une demande d'introduction de reconnaissance officielle.

Le 16 mars dernier, le gouvernement fédéral prenait attitude - cinq mois après la parution de ce même rapport - en la matière et décidait ainsi de mettre fin à ladite convention, mais aussi de se donner un an pour en conclure une nouvelle, sans expulser l'occupant.

Dans cette décision du Conseil des ministres, il est indiqué qu'outre un bâtiment dédié au culte, le complexe accueillera également l'administration de l'Exécutif des musulmans de Belgique et il y sera aussi prévu une formation des imams ou un centre exposant les réalisations de la civilisation musulmane dans un cadre culturel plus large, pour autant qu'une de ces deux initiatives soit élaborée par la communauté musulmane elle-même.

Concrètement donc, le gouvernement fédéral a donné un préavis d'un an au Centre islamique et culturel de Belgique débutant le 1<sup>er</sup> avril 2018 et prenant fin le 31 mars 2019.

Après cette décision, des extraits d'un rapport de l'OCAM ont fuité et ont été publiés dans la presse. C'est sur cette base que vous m'avez alors interrogé. Sachez toutefois que ce rapport est daté du 26 février 2018, soit un mois avant la décision du gouvernement, notamment d'accorder un préavis d'un an au Centre islamique et culturel. Pourquoi, un mois après avoir reçu le rapport sur lequel vous m'interrogez, le gouvernement fédéral a-t-il décidé d'octroyer un an de préavis pendant lequel ce même centre peut poursuivre ses activités ?

Je ne peux imaginer que le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, lui-même chargé de la Régie des bâtiments, que le ministre de la Justice, voire le Premier ministre ignoraient les termes de ce rapport. Je rappelle que l'OCAM dépend des organismes fédéraux. Malgré cela, ils ont donc décidé, certes, de renoncer à la convention, mais de s'accorder un an pour rendre effective cette suspension.

Or, contrairement au gouvernement fédéral, ni l'OCAM ni aucune autre instance fédérale ne m'avaient, à moi, transmis ce rapport. Toutefois, dès que j'ai pris connaissance, dans la presse donc, de certaines bonnes phrases de ce même rapport, j'ai immédiatement convoqué une réunion avec les instances fédérales compétentes afin qu'elles me donnent effectivement toutes les informations utiles en la matière et que l'on m'indique très clairement si cette entité constituait un risque et s'il fallait la fermer sur la base de la nouvelle loi communale.

Cette réunion, convoquée à mon initiative, s'est finalement muée en une invitation à une réunion par le responsable du groupe de travail institué par le fédéral et présidé par le cabinet du Premier ministre. À cette occasion, le 17 mai pour être tout à fait exact, ma cheffe de cabinet a demandé si le gouvernement fédéral et ses services compétents en la matière disposaient d'éléments justifiant la fermeture de ce lieu, auquel cas j'étais évidemment prêt à faire le nécessaire. À cette question, le cabinet du Premier ministre a répondu qu'il nous reviendrait après avoir examiné juridiquement la question.

Je n'ai eu, depuis lors, aucune nouvelle.

Si ce n'est donc la semaine dernière, quand j'ai appris de nouveau par voie de presse, que cette fois-ci, le président de la commission de suivi des recommandations de la commission d'enquête, M. Patrick Dewael, allait m'écrire pour me demander de fermer ce lieu. Petite précision utile : cette annonce s'est donc faite par voie de presse, ce qui me semble hallucinant dans ce genre de matière, mais je n'ai encore rien reçu d'officiel à ce jour. Nous attendons toujours un courrier. Mais soit...

Si le président de ladite commission estime qu'il existe suffisamment d'éléments et d'indices sérieux selon lesquels se déroulent des faits constitutifs d'une infraction terroriste visés au livre II, titre I ter, du Code pénal, je prendrai alors un arrêté de fermeture en collaboration avec le Parquet. Je rappelle que cette collaboration avec le Parquet, lequel ne m'a pas non plus sollicité, est nécessaire.

Toutefois, comme depuis lors, j'ai pu prendre connaissance dans son intégralité dudit rapport de l'OCAM, je me permets de préciser en le citant que, malheureusement, « la problématique liée à ces manuels religieux extrémistes et radicaux ne se limite pas uniquement à la formation et la bibliothèque du CICB à Bruxelles. Nombre de mosquées et de centres islamiques en Belgique disposent toujours dans leurs bibliothèques et dans le cadre de leurs activités de formation de manuels et textes présentant un contenu problématique sur le plan du radicalisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme ». Tout cela est condamnable et dès que l'on m'en aura donné la possibilité, je compte agir sur cette question. Nous travaillons d'ailleurs en parfaite collaboration avec l'Exécutif des musulmans concernant ces formations.

Par ailleurs, lors de la dernière action BELFI menée en ces lieux, action sous l'égide du Parquet et menée en collaboration avec la police fédérale, aucun élément n'a justifié sa fermeture.

Pour conclure, je déplore que dans un tel dossier, certains estiment plus opportun d'en interpeller d'autres par voie de presse plutôt que de travailler dans un cadre structuré.

J'ai appris que le Comité de concertation, donc le fédéral et les entités régionales, se réunissait cette semaine et que le point serait là aussi soulevé. Je répète que je suis à la disposition des autorités régionales et fédérales si l'on pense que la voie d'un arrêté communal est la plus appropriée. Toutefois, je rappelle que le Parquet doit être impliqué. Simplement, j'attends une réponse.

**M. Weytsman**.- J'ai du mal à comprendre ce que vous souhaitez de plus. Je suis d'accord avec vous s'agissant de la communication par voie de presse. Bien entendu, il faut que vous receviez cette lettre. Vous avez lu le rapport de l'OCAM. Une enquête a été diligentée. Il y a rupture de bail avec préavis. Le fédéral est allé aussi loin qu'il le souhaitait. Le président de la commission vous aurait envoyé un courrier pour vous demander dans quelle mesure ce centre devait être fermé. Il ne manquerait que l'acte qui devrait être posé par vos services. Faut-il que la police de la Ville de Bruxelles soit mise sous tutelle du fédéral pour poser cet acte de fermeture ?

**M. le Bourgmestre**.- Je vous sais trop intelligent pour croire ce que vous dites.

**M. Weytsman**.- Lorsque vous recevrez cette lettre vous demandant de fermer le centre, le fermerez-vous, oui ou non ?

*(Remarques de Mme Lalieux)*

**M. le Bourgmestre**.- Je ne le fermerai pas lorsque j'aurai reçu la lettre de M. Dewael. Je trouve que ce dossier délicat prend une tournure étrange. J'attends le Comité de concertation. Ces matières sont suffisamment délicates pour ne pas être jetées en pâture. Elles doivent être traitées avec méthode et détermination.

*(Avec l'accord des auteur(e)s, les questions à l'ordre du jour non traitées en cette séance sont reportées à une séance ultérieure ou transformées en questions écrites.)*

## **Prochaines séances**

Vendredi 7 septembre 2018

À partir de 14 h : sections ordinaires

Lundi 10 septembre 2018

À 16h00 : séance publique suivie d'un comité secret.

**M. le Président.**- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 22h30.*

- *De openbare zitting wordt opgeheven te 22u30.*